

Provence Alpes Agglomération

Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

Convention-cadre pluriannuelle

2022 – 2027



ENTRE

L'État, représenté par le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS

D'UNE PART,

Les « Collectivités bénéficiaires » :

Provence Alpes Agglomération (PAA), représentée par sa Présidente, Madame Patricia GRANET BRUNELLO ;

La Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, représentée par son Maire, Monsieur René VILLARD

La Commune de Seyne, représentée par son Maire, Monsieur Laurent PASCAL ;

Les « Partenaires financeurs » :

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), représentées par le Préfet du Département des Alpes-de-Haute-Provence, Monsieur Marc CHAPPUIS ;

Le groupe Caisse des Dépôts et sa filiale Banque des Territoires, représentés par son Directeur Régional, Monsieur Alexis Rouque ;

Le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par sa Présidente, Madame Eliane BAREILLE ;

D'AUTRE PART,

Il est convenu ce qui suit.

SOMMAIRE

OBJET DE LA CONVENTION	4
Eléments de contexte	4
Les périmètres d'intervention	5
DEFINITION ET CADRE JURIDIQUE DE L'ORT	7
Un dispositif au service de la revitalisation des centralités.....	7
Un panel d'outils juridiques et fiscaux mobilisables dans les secteurs couverts par l'ORT.....	7
Les apports de la Loi 3DS.....	10
PARTIE 1. LA CONVENTION ORT DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION	12
Portrait d'un territoire communautaire riche et contrasté.....	12
Les grands enjeux du territoire de l'agglomération	19
Les axes stratégiques de développement de Provence Alpes Agglomération	20
PARTIE 2. CHÂTEAU ARNOUX SAINT AUBAN	21
Présentation du territoire	21
Diagnostic.....	21
La stratégie de revitalisation	31
Les périmètres.....	31
PARTIE 3. SEYNE	33
Présentation du territoire	33
Diagnostic.....	34
La stratégie de revitalisation	38
Les périmètres opérationnels de l'ORT à Seyne.....	40
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION	41
Durée et fonctionnement.....	41
Gouvernance	42
Évaluation.....	42
SIGNATURES DE LA CONVENTION PAR LES PARTENAIRES.....	45
FICHES ACTIONS – COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN	46
FICHES ACTIONS – COMMUNE DE SEYNE	74

OBJET DE LA CONVENTION

Le présent document est une **convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisite**. La convention est portée conjointement par Provence Alpes Agglomération et par les deux communes engagées dans le programme national Petites villes de demain, la Commune de Seyne et la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban. La commune de Digne-les-Bains, labellisée Action Cœur de Ville depuis septembre 2018, est engagée dans une ORT depuis 2019.

Pour mémoire, Digne-les-Bains porte avec PAA (co-signataire) une convention ORT depuis le 19 décembre 2019. Compte tenu de l'engagement de deux communes dans le dispositif Petites Villes de demain, il a été convenu d'établir une nouvelle convention « chapeau » à l'échelle de l'agglomération afin de présenter un diagnostic et des axes mis à jour, et d'y annexer la convention ORT de Digne-les-Bains existante.

La présente convention est conclue avec l'État et les différents partenaires de l'opération, pour une durée de **cinq ans**, soit pour les années civiles 2022 à 2027.

Elle a pour objet de décrire les enjeux de revitalisation, la stratégie d'intervention et les modalités de mise en œuvre de l'ORT sur le territoire communautaire ainsi que sur les deux communes concernées. (La stratégie concernant la Ville de Digne-les-Bains est annexée). Elle expose l'intention des parties bénéficiaires et partenariales de s'inscrire dans la démarche et précise leurs engagements réciproques.

Éléments de contexte

Une opération multisites initiée par les programmes Action Cœur de Ville et Petite Ville de Demain

Petite Ville de Demain, au même titre que le programme Action Cœur de Ville, a pour ambition de redynamiser les centres-bourgs en donnant aux Maires de communes rurales les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation de leur centre. Ce programme est destiné aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent un rôle de centralité au sein de leur territoire. Château-Arnoux-Saint-Auban et Seyne ont lancé leur phase pré opérationnelle lors de la signature de la convention d'adhésion au programme national en avril 2021.

Sur le territoire de PAA, les deux communes engagées bénéficient d'un soutien en ingénierie et de financements pour leurs projets de territoire et les actions qui en découlent. La mise en place de ce dispositif est ainsi coordonnée par les élus locaux via les deux chefs de projet en charge de cette opération.

Un diagnostic des enjeux du territoire et des deux communes a été réalisé dans le cadre du programme *Petites villes demain*. Il a abouti sur un projet de territoire et des stratégies d'intervention déclinées dans chaque centre-bourg. La contractualisation de l'ORT permet de passer en phase opérationnelle.

Digne-les-Bains, engagée dans le programme Action Cœur de Ville, n'a pas bénéficié d'un soutien en ingénierie pour l'animation du projet. La coordination du programme est assurée par Provence Alpes Agglomération en lien avec les services techniques et urbanisme de Digne-les-Bains.

Dans ce cadre, afin d’assurer la mise en œuvre des actions, garantir leur coordination avec la stratégie intercommunale et maintenir la cohérence des projets des communes entre eux, la présente convention prend la forme d’une **ORT ayant plusieurs secteurs d’intervention**.

Les périmètres d’intervention

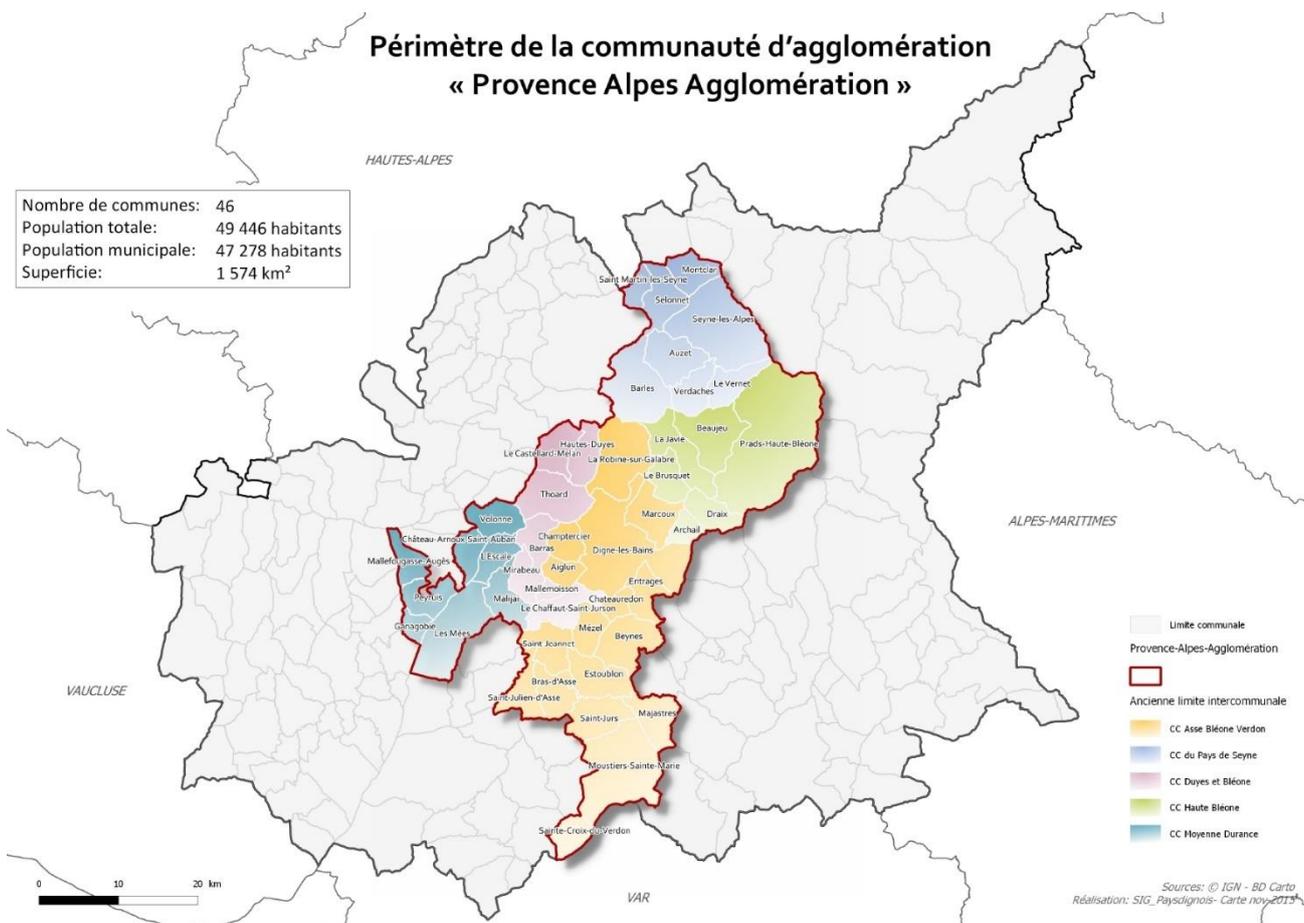
Il convient de distinguer deux échelles d’action : le périmètre de stratégie globale et les secteurs d’intervention opérationnels.

Le périmètre de stratégie globale

Le périmètre de stratégie globale peut comprendre tout ou partie de l’intercommunalité signataire de la convention d’ORT. Il s’agit de l’échelle large d’études ayant permis de définir le projet global.

Certains outils de l’ORT, au service de ce projet de territoire, tels que le permis d’aménager multisites ou le dispositif d’investissement locatif Denormandie, peuvent être mis en œuvre à l’échelle de ce périmètre de stratégie globale.

Le périmètre de stratégie globale de la présente convention est fixé à l’ensemble du territoire de Provence Alpes Agglomération.



Les secteurs d'intervention opérationnels

Une majorité des effets juridiques et fiscaux de l'ORT sont mobilisables à l'intérieur des secteurs d'intervention opérationnels.

Les secteurs d'intervention opérationnels de la présente convention comprennent les centres-bourgs des communes signataires, à savoir les deux Petites villes de demain, et la ville centre Digne-les-Bains labellisée Action Cœur de Ville dont le projet est annexé.

Leur délimitation est le fruit d'un travail conjoint entre communes, intercommunalité et partenaires associés. Ils reposent sur la cohérence entre la stratégie d'intervention locale et les actions projetées.

La présente convention reprend dans les parties suivantes les déclinaisons propres à chacun des périmètres d'intervention opérationnels en matière d'enjeux de revitalisation, de stratégie d'action et d'opérations d'aménagement.

DEFINITION ET CADRE JURIDIQUE DE L'ORT

Un dispositif au service de la revitalisation des centralités

La présente convention s'inscrit dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (loi ÉLAN) et régie par l'article L. 303-2 du Code de la construction et de l'habitation.

L'ORT est un contrat intégrateur unique et évolutif, reposant sur un projet général de l'intercommunalité et des déclinaisons dans ses communes exerçant des fonctions de centralité. Elle doit ainsi comporter un *périmètre de stratégie globale* à l'échelle territoriale et des *secteurs d'intervention opérationnels* comprenant à minima les centre-bourgs des communes du programme national *Petites villes de demain et action cœur de ville*. Ces périmètres peuvent également être délimités au sein d'autres communes volontaires de l'EPCI.

Le projet de l'ORT doit prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-bourgs : la réhabilitation de l'habitat ancien et dégradé, la lutte contre la vacance et l'habitat indigne, le renforcement du tissu commercial et artisanal, la requalification des espaces publics, la valorisation du patrimoine, le développement de l'offre d'équipements et de services, etc. Ces enjeux doivent s'inscrire dans une perspective de transition écologique. Sa mise en œuvre doit être formalisée et coordonnée dans une approche intercommunale.

La phase opérationnelle à initier dès la signature de la convention doit permettre d'articuler l'ORT avec les dispositifs d'amélioration de l'habitat (OPAH), d'élaborer une programmation en matière de Résorption de l'Habitat Insalubre irrémédiable ou dangereux (RHI) et de Traitement de l'Habitat Insalubre Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restauration Immobilière (THIRORI) sur le champ de la lutte contre l'habitat indigne. Il s'agit également d'élaborer **une stratégie de communication et de valorisation du programme** et de ses réalisations.

Un panel d'outils juridiques et fiscaux mobilisables dans les secteurs couverts par l'ORT

L'ORT est également créatrice de droits. Elle ouvre en effet **de nouveaux effets juridiques et fiscaux** dans plusieurs domaines de l'aménagement, visant à faciliter l'atteinte des objectifs fixés dans le projet territorial de revitalisation.

Les collectivités signataires s'engagent par ailleurs à mettre en cohérence leurs documents d'urbanisme avec la présente convention d'ORT pour une meilleure mise en œuvre des effets, actions et dispositifs décrits ci-après.

Il est précisé que ces dispositifs, présentés ci-après, sont susceptibles d'évoluer pendant toute la durée de validité de la convention.

Traitement de l'habitat

L'ORT valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

L'ORT vaut convention d'OPAH-RU si elle partage toutes ses caractéristiques (périmètre, montant des aides, mesures d'accompagnement social, interventions urbaines) : simplification des procédures avec un seul document contractuel, un seul Comité de Pilotage.

Le dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien

Dispositif fiscal d'aide à l'investissement locatif en faveur de la rénovation des logements pour les communes en ORT. Réduction d'impôt, en fonction de la durée d'engagement de la location, pour des loyers plafonnés.

L'encadrement des baux commerciaux

La convention d'ORT peut prévoir que les baux relatifs à un local commercial, conclus après la signature de la convention d'ORT, ne peuvent porter que sur ce local et ses annexes dans les immeubles qui abritent à la fois un ou plusieurs locaux commerciaux et des locaux d'habitation.

L'interdiction ciblée de travaux

La convention d'ORT peut prévoir que soient interdits postérieurement à la signature de la convention, les travaux qui conduisent, dans un même immeuble, à la condamnation de l'accès indépendant aux locaux ayant une destination distincte de l'activité commerciale et artisanale.

Soutien des commerces et de l'artisanat

Le renforcement du droit de préemption urbain (DPU)

La signature d'une ORT ne modifie pas les conditions requises par le Code de l'urbanisme pour la mise en place du DPU. Cependant, l'instauration de ce droit devant être motivée, la commune titulaire du droit, ou son concessionnaire, peuvent solidement s'appuyer sur le projet global de territoire devant être réalisé dans le cadre de l'ORT pour justifier de son instauration, notamment le DPU renforcé.

La suspension de demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale en périphérie des périmètres ORT

Le préfet a la possibilité de suspendre « au cas par cas » l'enregistrement et l'examen en CDAC de nouveaux projets commerciaux en périphérie des secteurs d'intervention de l'ORT et situés dans les communes de l'EPCI signataire de la convention d'ORT ou dans un EPCI limitrophe, afin d'éviter qu'un projet commercial ne nuise aux actions de l'ORT.

L'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale en centre-ville

L'ORT favorise et simplifie le retour des commerces en cœur de ville, en exemptant d'autorisation d'exploitation commerciale (AEC) les projets s'implantant dans un secteur d'intervention incluant un centre-ville identifié par la convention d'ORT.

Facilitation des opérations d'aménagement

Permis d'aménager multisites, permis d'innover

Pour une durée de cinq ans à compter du 28/11/2018, il est possible de mettre en place un permis d'aménager multisites portant sur plusieurs unités foncières non contiguës, pour équilibrer financièrement les opérations.

La Procédure Intégrée pour les Opérations de Revitalisation de Territoire (PIORT)

L'adaptation des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) au projet de territoire contenu dans l'ORT peut être facilitée dans le cadre de la procédure intégrée prévue dans le Code de l'urbanisme.

La constatation d'abandon manifeste d'une partie d'immeuble

Dans le périmètre de l'ORT, l'abandon manifeste d'une partie d'immeuble est constatée dès lors que des travaux ont condamné l'accès à cette partie. Suite à ce constat, la procédure tendant à la déclaration d'état d'abandon manifeste peut alors être engagée par le maire de la commune.

Le permis d'innover

Article 5 de la loi ELAN : pendant 7 ans à compter du 28/11/2018, il est possible de déroger aux règles opposables pour la construction (Code de la Construction et de l'Habitation, Code de l'urbanisme, Code de l'Environnement...) et démontrer que sont atteints des résultats satisfaisants aux objectifs poursuivis par ces règles.

Le Projet partenarial d'aménagement

Un contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et une convention d'ORT peuvent être signés dans un même document contractuel pour combiner les effets des deux dispositifs.

La dérogation à certaines règles du PLU ou du document en tenant lieu

Des dérogations à l'application de certaines règles du PLU étaient possibles dans certaines communes. Par la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021, cette possibilité est désormais ouverte dans les secteurs d'intervention comprenant un centre-ville d'ORT et dans les périmètres de Grande Opération d'urbanisme (GOU).

La mise en demeure de procéder à la réhabilitation au sein de zones d'activités économiques

Dans les zones d'activité économique, nouvellement définies à l'article L. 318-8-1 du CU, faisant l'objet d'un contrat de PPA ou situées dans le périmètre des secteurs d'intervention d'ORT, lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés dans l'inventaire mentionné à l'article L. 318-8-2 du même code compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le représentant de l'État dans le département, le maire, après avis du conseil municipal, ou le président de l'EPCI compétent, après avis de l'organe délibérant, peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.

L'abattement sur les plus-values immobilières

Un abattement est applicable sur les plus-values, résultant de la cession de biens immobiliers bâtis ou de droits relatifs à ces mêmes biens, situés pour tout ou partie de leur surface dans les périmètres

délimités dans les conventions d'ORT et dans les périmètres de Grande Opération d'urbanisme (GOU). L'objectif de cet outil est d'inciter le déclenchement d'opérations de renouvellement urbain.

Amélioration de l'accès aux services publics

L'obligation d'information en amont de la fermeture ou du déplacement d'un service public

Lorsqu'il est envisagé la fermeture ou le déplacement d'un service de l'État, d'une collectivité territoriale, d'un EPCI à fiscalité propre ou d'un organisme chargé d'une mission de service public situé dans le périmètre de l'ORT, le représentant de l'État dans le département ou l'autorité exécutive de la collectivité territoriale, de l'EPCI à fiscalité propre ou de l'organisme chargé d'une mission de service public communique au maire de la commune et au président de l'EPCI à fiscalité propre dont est membre la commune toutes les informations justifiant cette fermeture ou ce déplacement, au moins six mois avant la date prévue pour sa réalisation.

Les apports de la Loi 3DS

Évolution du cadre des ORT

La Loi relative à la Différenciation, la Décentralisation, le Déconcentration et portant diverses mesures de Simplification de l'action publique locale, abrégée « Loi 3DS », promulguée en février 2022, a fait évoluer le cadre des ORT :

- **Il est désormais possible de conclure plusieurs ORT sur un même EPCI**, dès lors qu'elles couvrent au moins une commune ayant fonction de centralité. Cela facilite la couverture de davantage de communes, notamment rurales ;
- **Les collectivités peuvent étendre les dispositifs des ORT sur des secteurs périphériques** (entrées de villes, zones commerciales, zones pavillonnaires) afin de favoriser leur réhabilitation ;
- **Elles peuvent mobiliser des dérogations sur mesure aux règles d'urbanisme fixées dans le PLU** afin d'accompagner leurs projets de transformation de ces zones. Ces dérogations peuvent favoriser des formes urbaines plus denses et diversifier les constructions présentes dans une zone, par exemple autoriser l'implantation de commerces, de bureaux ou de tiers lieux dans les zones pavillonnaires. Dans les territoires dotés d'une stratégie ambitieuse de transformation des zones commerciales existantes, d'encadrement de l'implantation de nouveaux commerces et de lutte contre la vacance, les collectivités peuvent se voir décentraliser la compétence de délivrance d'exploitation commerciale ;
- **L'intervention d'opérateurs en matière de revitalisation commerciale est facilitée.** Les collectivités peuvent conclure des concessions de revitalisation commerciale permettant aux opérateurs d'assurer un équilibre économique des projets de restructuration sur un plus long terme. Cela facilite la conduite de projets. Les opérateurs peuvent exercer les droits de préemption urbain et sur les fonds de commerce ;
- Pour leur permettre d'accompagner plus de collectivités dans leur stratégie foncière, **le périmètre d'intervention des établissements publics fonciers de l'État peut être plus**

facilement étendu dans les EPCI-FP ayant signé une ORT ou un projet partenarial d'aménagement.

Renforcement des procédures foncières

La Loi 3DS a également renforcé les procédures foncières permettant aux collectivités de récupérer plus facilement des biens abandonnés.

La procédure « Biens sans maître »

Les biens sans maître sont des constructions ou des terrains sans propriétaire connu. Ils nuisent à l'attractivité du territoire, en particulier du centre-ville. La loi 3DS réforme en profondeur les procédures existantes permettant de récupérer ces biens :

- Lorsqu'un bien est sans maître à la suite d'une succession, la collectivité peut désormais lancer la procédure au bout de 10 ans contre 30 ans actuellement. Cette mesure concerne les territoires couverts par une opération de revitalisation des territoires, une grande opération d'urbanisme, les quartiers de la politique de la ville et les zones rurales ;
- Cette procédure est également ouverte pour les biens dont le propriétaire n'a pas payé sa taxe foncière pendant 3 ans au moins. Cette mesure est rendue fonctionnelle en permettant aux collectivités de saisir les directions départementales des finances publiques qui pourront délivrer les informations utiles à la collectivité pour mettre en œuvre la procédure.

La procédure « Biens en état d'abandon manifeste »

Un bien en état d'abandon manifeste est un bien non entretenu. Les collectivités peuvent imposer des travaux d'entretien pour éviter sa détérioration et préserver l'attractivité d'un secteur. Faute d'entretien, elles peuvent conduire une expropriation simplifiée. La loi 3DS permet désormais à la collectivité d'appliquer cette procédure sur l'ensemble du territoire et non uniquement sur le centre-ville et de transférer cette compétence à l'intercommunalité pour conduire des projets d'aménagement et d'amélioration du cadre de vie.

PARTIE 1. LA CONVENTION ORT DE PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Portrait d'un territoire communautaire riche et contrasté

Provence Alpes Agglomération est située au cœur du département des Alpes de Haute-Provence et de la région Sud Provence-Alpes-Côtes-d'Azur. D'une superficie de 1 574 km², elle est la plus vaste communauté d'agglomération de la Région. Elle représente 23% de la superficie du département et un tiers de sa population avec 47 600 habitants.

Le diagnostic territorial de Provence Alpes Agglomération révèle un territoire pluriel qui abrite quatre espaces mêlant des paysages ruraux, montagnards et urbains. A l'exception de la commune des Mées, l'ensemble du territoire est soumis à la loi Montagne et compte deux communes littorales : Moustiers-Sainte-Marie et Sainte-Croix-du-Verdon. Les influences alpine et méditerranéenne qui marquent Provence Alpes Agglomération traduisent la singularité de ce territoire. Les espaces de pleine nature, le patrimoine naturel remarquable et les spécificités paysagères et topographiques offrent un cadre de vie attrayant et contribuent à l'attractivité du territoire ainsi qu'à la renommée de nombreux sites touristiques. La préservation de la diversité des paysages et la mise en valeur de ces espaces constituent l'un des enjeux majeurs pour le territoire.

Issue de la fusion de 5 communautés de communes au 1er janvier 2017, Provence-Alpes Agglomération est une jeune agglomération composée de 46 communes. Elle s'organise autour de Digne-les-Bains, Préfecture du département, constituant de fait le pôle administratif du territoire.

Avec 17 240 habitants en 2018 (INSEE), Digne-les-Bains concentre à elle seule plus d'un tiers de la population de l'agglomération et est identifiée dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) comme centre urbain majeur, pôle commercial et administratif du territoire, support majeur de son rayonnement et de son attractivité. Les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Seyne sont identifiées comme centres locaux et de proximité que l'on peut donc qualifier de centralités secondaires, à soutenir dans leur rôle d'animateur de bassin de vie. Trois autres centres de proximité sont identifiés le long de l'axe durancien : Les Mées, Malijai et Peyruis. Le territoire de l'agglomération s'articule également autour de communes relais, nécessaires à la vie quotidienne, comportant des équipements, des commerces et des services de proximité permettant de répondre aux besoins quotidiens des habitants. La préservation du rôle de polarité de ces communes relais est indispensable pour maintenir l'attractivité résidentielle.

Une offre riche (services, commerces, emplois) mais inégalement répartie sur le territoire

L'accessibilité principale du territoire se fait par l'axe durancien (A51), mais le reste du territoire est plus enclavé notamment en raison de sa position géographique, de sa topographie et des reliefs. Les déplacements se font principalement en voiture individuelle et sont majoritairement intracommunautaires.

En ce qui concerne les services de santé, tout le territoire de PAA est considéré comme territoire « fragile » en zone d'intervention prioritaire dans le nouveau zonage défini par l'ARS (février 2022).

L'accessibilité des équipements publics est également sous la moyenne régionale.

L'offre de formation est, quant à elle, complète (de la maternelle à l'université), même si seule Digne-les-Bains dispose d'une offre d'enseignement supérieur (IUT, INSPE, BTS et classe préparatoire des Beaux-Arts). PAA accueille également sur son territoire le seul Lycée Agricole du Département. 50% des 16-25 ans sont scolarisés contre 56% en région et seulement ¼ de la population dispose d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les entreprises et l'emploi se concentrent sur l'axe Bléone/Durance. 90% des emplois sont localisés sur 8 communes de cet axe, tout comme les 2/3 des 5 312 établissements recensés sur PAA. A noter que 94,5% des établissements de PAA ont leur siège social situé sur le territoire (93.5% au niveau national).



Une population vieillissante

Les 45% de la population de PAA sont localisés sur 2 communes dont Digne-les-Bains. Sur les 46 communes, 37 comptent moins de 1 000 habitants.

La croissance démographique est stable voire négative entre 2012 et 2017 et la population vieillissante (35% de plus de 60 ans sur PAA et 30% dans le 04). La densité moyenne est de 30 hab/km² avec une majorité de petits ménages (1 à 2 personnes).

Le territoire connaît donc un vieillissement accéléré de sa population, ce qui pose question en termes de maintien et de création d'une offre de services, d'équipements et de mobilité adaptés à cette classe d'âge. Envisager des solutions de déplacements en tous points du territoire afin d'assurer la mobilité des personnes âgées sera indispensable pour leur maintien à domicile ainsi que pour la vie des villages. L'intercommunalité souhaite développer une dynamique de territoire de pleine santé qui s'appuie sur plusieurs équipements structurants : l'établissement thermal et la maison de santé de Digne-les-Bains ainsi que la maison de santé de Volonne. La maison de santé de Digne-les-Bains est équipée d'un living lab spécialisé sur la prévention santé et la perte d'autonomie avec pour objectif affiché de faire monter en compétence le territoire sur ces deux thématiques.

Ces constats démographiques interrogent sur le devenir de ces communes qui bien souvent se sont structurées autour d'une politique familiale (grands logements, école...). Au-delà, le vieillissement pourrait entraîner une érosion démographique encore plus importante sur l'ensemble du territoire. La politique de l'habitat qui sera conduite à travers le PLH prend tout son sens pour contrer cette tendance et favoriser l'attractivité des communes en créant des logements adaptés aux jeunes, aux familles mais aussi aux personnes âgées.

Une prédominance de l'habitat individuel

PAA est marqué par une vocation résidentielle affirmée à l'ouest et au centre du territoire tandis qu'au nord et au sud la dominante touristique se traduit par un volume important de résidences secondaires.

Le taux de vacances (10%) dans le parc de logement continue d'augmenter dans la majorité des communes mais à des rythmes différents.

L'habitat individuel concerne près de 2 logements sur 3 en moyenne et 3 sur 4 en dehors de Digne les Bains qui concentre plus de la moitié des logements collectifs. Cette répartition limite les parcours résidentiels de proximité des habitants de l'agglomération.

L'offre se compose majoritairement de grands logements, excepté à Digne-les-Bains et notamment dans le centre où les petits logements sont prédominants. Ces logements sont souvent énergivores et en partie délaissés car ils ne correspondent plus aux modes de vie actuels. Cela se traduit par une perte évidente de vitalité des centres anciens.

Une économie diversifiée marquée par une prédominance du secteur tertiaire

Caractéristique de l'emploi

Le territoire compte 30% des emplois du département des Alpes de Haute-Provence et moins de 1% des emplois de la Région Sud-PACA. Une baisse relativement importante du nombre d'emplois a été constatée entre 2011 et 2016 (- 1 038 emplois) expliquée en partie par le déplacement de nombreux services administratifs hors du territoire.

En 2017, 90% des 17 459 emplois sur PAA sont concentrés sur 8 communes. 80% des actifs appartiennent aux catégories d'ouvriers, employés et professions intermédiaires.

75.2% des entreprises en 2021 sont des microentreprises (seulement 0.1% de grandes entreprises sur le territoire) soit des entreprises de moins de 10 salariés, seuls 4% ont plus de 50 salariés.

C'est le secteur public qui concentre les plus grands effectifs (Conseil départemental et Hôpital entre 1 000 et 1 500 salariés chacun) et qui recrute le plus sur le territoire. Le taux de chômage sur PAA en 2017 est de 14.3% (10.5 dans le département en 2019). Sur 8 760 projets de recrutement dans le 04 en 2021, près de 40% des postes ont eu des difficultés à être pourvus.

L'axe durancien, le secteur de Digne et de la vallée de la Bléone sont les principaux pourvoyeurs d'emplois du territoire bien que le nombre d'emplois dans ces secteurs soit en baisse.

Une activité présentielle importante

L'activité présentielle, basée sur la production de biens et services pour la population présente sur le territoire, représente 89% des établissements et 86% des emplois salariés de PAA. Sur les 5 312 établissements recensés, 75% relèvent du secteur tertiaire, ce secteur représente également 85% des emplois salariés.

A noter que 52% des établissements et 60% des emplois salariés concernent la vente de services. Le secteur de l'artisanat est aussi significatif avec 29% des établissements (25% dans le 04).

Le poids du secteur social/santé/enseignement est double par rapport au national. L'administration publique représente seulement 16% des établissements, mais plus de la moitié des emplois, principalement basés à Digne-les-Bains.

Une économie sociale et solidaire dynamique

L'ESS représente entre 12 et 13% de l'emploi dans les Alpes-de-Haute-Provence, le département détient le taux le plus important en région SUD PACA. Il s'agit quasi exclusivement de structures de taille moyenne principalement du secteur de l'action sociale. Sur PAA, l'ESS représente 2 476 emplois (29% de l'emploi privé) et 294 employeurs.

Des zones d'activité concentrées à l'ouest et au centre du territoire

En 2019, sur 46 communes qui composent le territoire du SCoT, 10 possèdent une ou plusieurs Zones d'Activités Economiques (ZAE) existantes ou aménagées. Au total, ce sont 16 ZAE qui sont implantées sur le territoire de Provence-Alpes Agglomération, dont 12 de compétence intercommunale.

La majorité des ZAE sont concentrées sur les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Digne-les-Bains et Peyruis, c'est-à-dire à l'ouest et au centre du territoire, à proximité immédiate ou relative des principaux axes routiers. De plus petites ZAE sont localisées autour des communes évoquées ci-dessus. Seule la ZAE de Seyne est isolée sur le territoire par rapport aux autres. Avec environ 60 hectares à commercialiser, la zone industrielle de « La Cassine » à Peyruis représente la plus grande réserve foncière dédiée à l'industrie du département. Hormis « La Cassine », la majorité des ZAE ne

disposent plus de disponibilités foncières ou de très peu d'espaces commercialisables. Les entreprises à vocation artisanale et commerciale manquent de foncier disponible, notamment sur la zone de Saint-Christophe où il est difficile de s'implanter alors qu'un potentiel existe et que son attractivité n'est plus à prouver.

Un diagnostic par filières :

La Région Sud parle d'Opérations d'intérêt intercommunal et en identifie 8 au cœur de sa SRDEII. Fondées sur une filière ou segment stratégique, elles impliquent des projets structurants ancrés sur le territoire. Des projets qui concentrent des investissements publics/privés en matière de développement économique et d'aménagement territorial. Elles sont conçues pour être des accélérateurs de développement sur des domaines prioritaires (filières stratégiques ou segments). PAA peut ainsi adopter des opérations d'intérêt intercommunal autour de segments de filières spécifiques. Dans l'élaboration de son plan d'action, ce critère sera déterminant.

Le tourisme

Primordiale pour notre territoire, l'économie touristique représente 6% des emplois directs de Provence Alpes Agglomération, 21% des lits marchands du département et 80 000 visiteurs accueillis par an sur 12 sites principaux. Les dépenses touristiques sont estimées à 114 M€ par an. Majoritairement localisée sur trois pôles du territoire, elle impose de penser la diversification pour rééquilibrer les flux et les fréquentations fortement marquées par les saisonnalités.

Le diagnostic du territoire a identifié 3 espaces touristiques aux caractéristiques particulières :

- Un tourisme alpin significatif situé au nord du territoire, avec 4 stations de montagne, et caractérisé par un nombre important de résidences secondaires.
- Un tourisme provençal important situé au sud du territoire (plateau de Valensole et Gorges du Verdon) caractérisé par la présence de nombreux campings sur la commune de Moustiers-Sainte-Marie.
- Un tourisme autour de Digne-les-Bains et de la Moyenne Durance est porté par les activités de pleine nature et le thermalisme. Plusieurs sites sont remarquables : la retenue de l'Escale pour le tourisme ornithologique, les Terres Noires pour la pratique du VTT, un réseau dense de sentiers de randonnées (Gorges de Trévans, Vallée du Bès...) et de sites géologiques et artistiques remarquables mis en valeur par l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence et la Réserve naturelle géologique de Haute-Provence.

Agriculture, alimentation et circuits-courts

Le territoire de PAA est riche en termes d'élevage, d'exploitations agricoles et de certifications (586 exploitations agricoles). Il dispose de produits à fort enracinement local dont 4 AOC et 5 IGP. Près de 300 exploitations agricoles sont en bio, sur une surface certifiée de 15 000 ha.

Les productions animales sont historiquement inscrites dans l'ADN du territoire avec une prédominance du secteur d'élevage ovin et bovin viande.

Les productions végétales sont diversifiées, mais peu structurées sur le territoire, ou principalement dédiées à l'exportation.

Deux espaces se distinguent avec une part d'emplois agricoles supérieure à 25% : les communes rurales situées entre Digne-les-Bains et Seyne, et les communes du sud du territoire. En moyenne, 10 installations de nouveaux agriculteurs sont comptabilisées par an depuis 10 ans, principalement sur les territoires de la Blanche et de la Bléone.

La Communauté d'Agglomération est signataire d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT), dont les orientations principales sont :

- Développer un tissu agricole diversifié et dynamique
- Pérenniser et développer la filière viande locale, pour mieux correspondre à la consommation du territoire
- Répondre aux enjeux environnementaux pour renforcer l'agriculture du territoire
- Structurer les filières végétales sur le territoire
- Améliorer l'accessibilité des produits locaux et de qualité à tous les habitants, y compris aux populations fragiles
- S'intégrer dans la stratégie pleine santé du territoire et faire monter en gamme les restaurateurs
- Appuyer le développement d'un approvisionnement local et de qualité pour la restauration collective du territoire
- Informer, sensibiliser, communiquer autour de l'offre en produits locaux, autour de l'alimentation durable

Energies renouvelables

Le territoire de PAA dispose d'un fort potentiel pour le bois énergie et le solaire en raison de conditions d'ensoleillement particulièrement favorables.

- Solaire

PAA dispose de 173 ha de surface (30% du 04) pour 113 MWc produits (40%). 22 000 panneaux solaires sont installés sur Arkema, ce site à lui seul peut couvrir la consommation annuelle de 3 500 foyers. Cependant PAA produit aujourd'hui seulement 11% de son potentiel solaire (ORECA 2018). L'ensemble des projets photovoltaïques concerne plus de 1 000 ha et le potentiel des bâtiments communaux et intercommunaux est en étude.

- Hydroélectricité

Sur le territoire, 2 barrages EDF conséquents alimentés par l'eau de la Durance : le barrage de l'Escale (une retenue de 15,7M de m³ d'eau sur 1,2 Km²) et le barrage de Malijai 10 000 m³ d'eau.

- Bois et biomasse

Le patrimoine forestier de PAA est de 340 00 ha dont 70% composé d'importants gisements de bois disponibles pour différentes utilisations notamment le bois énergie.

Sur les 15 chaufferies bois en fonction en 2020, 11 appartiennent à des collectivités. A ce jour le territoire

dispose de 3 réseaux de chaleur sur le territoire : à Seyne, Selonnet et à Volonne. Cependant, si le bois est largement consommé par le secteur résidentiel (99%), les équipements sont souvent anciens (appareils de combustion) ce qui peut nuire à la qualité de l'air.

Le volume de bois destiné à la filière énergétique a doublé entre 2010 et 2018. Le nombre d'emplois directs est d'environ 1 emploi pour 100 m³ récoltés par année. Les entreprises du secteur sont plutôt de petite taille et emploient des salariés plus jeunes que la moyenne nationale.

- Biogaz et méthanisation

PAA souhaite accompagner la création d'une unité de méthanisation sur son territoire. Une obligation de tri à la source des biodéchets sera mise en place dès 2024. Le gisement de biodéchets à l'échelle de PAA est estimé autour de 14 626 T/an, soit 307 kg/habitant. Cependant l'étendue du territoire et la faible densité de population complexifient la collecte et la valorisation des biodéchets en énergie.

Industrie (chimie, cosmétique et agroalimentaire)

Historiquement, l'industrie locale s'est développée autour de la production chimique et d'énergie. Aujourd'hui, en s'appuyant sur les traditions, spécificités et savoir-faire locaux, l'industrie connaît un nouvel essor grâce aux filières agroalimentaires et cosmétiques.

L'industrie crée 29% de la Valeur Ajoutée sur PAA. Cependant le nombre d'établissements est faible. L'essentiel de l'activité et des emplois est concentré sur la Vallée de la Durance. En dehors du complexe d'Arkema situé dans la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, il s'agit principalement de petites et moyennes entreprises qui possèdent une bonne capacité d'exportation (BdF 2021).

Les enjeux du secteur industriel pour le territoire sont :

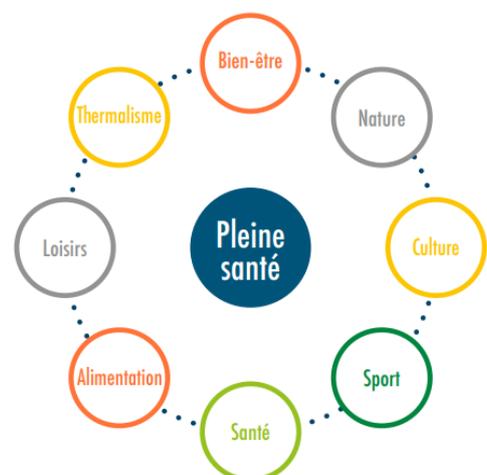
- l'accompagnement à l'installation et au déploiement des entreprises et la gestion des ZAE
- l'image de marque du territoire « Provence »
- le pilotage et la coordination d'une offre de formation et d'emploi adaptée
- le suivi des actions fléchées Territoire d'Industries
- l'attractivité résidentielle du territoire

Pleine santé et bien-être

La pleine santé est une notion plurielle au carrefour de plusieurs thématiques liées au bien-être des personnes. Cela implique d'intégrer différents volets tels que le slow tourisme, l'alimentation équilibrée, les activités physiques adaptées, le sport-santé...

PAA concentre un environnement favorable au développement de cette filière : équipement thermal, offre variée en termes d'activités sportives et de loisirs, développement des circuits courts et mise en œuvre d'un PAT, patrimoine naturel riche, qualité de l'air, etc.

Cependant, à l'instar de la majorité des territoires ruraux,



Provence Alpes Agglomération est profondément touchée par le phénomène de désertification médicale. Sur PAA le CA annuel lié au thermalisme était de 3,7 M€ en 2019 (6 033 curistes pour une capacité d'accueil max de 9 000). L'établissement des thermes, en régie autonome, représente plus de 60 emplois sur le territoire.

Compte tenu du vieillissement de la population et de l'essor du marché de la santé, les enjeux de cette filière sont :

- Avoir une approche par le bien être pour répondre aux vulnérabilités et améliorer la qualité de vie (cadre de vie, qualité alimentaire, sport santé, etc.)
- Adopter un réel positionnement marketing avec une déclinaison spécifique liée à la filière « pleine santé »
- Adopter une démarche de prospection et d'accompagnement à l'installation de personnels médicaux
- Animer une offre de formation axée sur les services et le bien-être et mettre en lien les acteurs du territoire.

Les grands enjeux du territoire de l'agglomération

Dans le cadre de l'élaboration du premier SCOT de PAA, le diagnostic a mis en lumière plusieurs grands enjeux concernant l'ensemble du territoire :

- Le confortement des dynamiques économiques et résidentielles, notamment sur les secteurs de l'axe Durancien et de Digne-les-Bains et la vallée de la Bléone ;
- Assurer une offre d'équipements et de services cohérente avec l'accueil de population et complémentaire à l'échelle du territoire ;
- Le respect des équilibres environnementaux et paysagers, participant à la préservation du cadre de vie ;
- L'accompagnement du vieillissement de la population sur le territoire, notamment en matière de mobilité, d'équipements et de services ;
- La pérennisation du pôle industriel de Château-Arnoux-Saint-Auban avec les usines ARKEMA et KEM ONE ;
- Le développement d'une offre touristique tournée vers un tourisme quatre saisons et le couple thématique « Nature-Santé », la poursuite de l'adaptation du tourisme de montagne dans le secteur nord, par la prise en compte des enjeux liés au changement climatique, à la modification et au respect des paysages ;
- La mise en valeur de l'ensemble des composantes paysagères du territoire, en lien avec les sites reconnus (Géoparc, PNR) afin d'affirmer la stratégie touristique et de dynamiser/renforcer l'attractivité du territoire
- Maîtriser l'urbanisation du territoire, en réponse à des enjeux de modération de la consommation

d'espace, de contrôle de la dispersion du bâti et de préservation des coupures d'urbanisation ;

→ Maintenir l'activité agricole et préserver la qualité de ses terres et de ses paysages, contribuant à la sauvegarde des milieux ouverts favorables à la faune et à la flore ;

→ Poursuivre le développement des énergies renouvelables et la valorisation de la filière bois (bois de chauffe, bois d'œuvre et construction bois), participant à l'intégration paysagère des projets sur le territoire ;

Les axes stratégiques de développement de Provence Alpes Agglomération

Des axes stratégiques ont été définis en réponse aux objectifs fixés par l'ORT et sur la base du diagnostic territorial, lui-même issu de la compilation de divers documents portés par PAA à savoir :

- Le PLH et le diagnostic du SCOT
- La stratégie de développement économique et la stratégie de développement touristique
- La stratégie élaborée en réponse à la candidature « Leader »
- Le PCAET
- La convention Action Cœur de ville est homologuée ORT de Digne-les-Bains....

Cinq axes stratégiques ont été retenus afin de répondre aux enjeux de revitalisation des centralités du territoire via une action forte conduite sur leur centre bourg. Ces axes transversaux répondent aux enjeux de l'intercommunalité mais se déclinent également à l'échelle des deux Petites Villes de Demain et d'autres communes ayant les caractéristiques de « centralités » qui souhaiteraient à terme intégrer cette ORT.

Les cinq axes stratégiques sont :

Axe 1 : Rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat

Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines

Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services

Axe 5 : Accompagner la transition des territoires en s'appuyant sur les mobilités douces, la rénovation énergétique et l'accès au numérique.

La stratégie intercommunale permettra ainsi d'aller vers une offre attractive de l'habitat dans les cœurs de bourg, de renforcer leurs tissus commerciaux, de requalifier leurs espaces publics et valoriser leurs patrimoines, de développer leur offre d'équipements et de services, tout en intégrant les enjeux relatifs aux transitions écologique, énergétique et numérique, à l'œuvre sur le territoire.

La transcription opérationnelle de la stratégie d'intervention repose sur des opérations, listées dans les **plans d'actions opérationnels** de chaque commune concernée puis décrites en annexes dans des **fiches actions**.

L'intercommunalité développe ses propres actions à travers l'ensemble des contrats et dispositifs qu'elle porte dans le champ de ses compétences. Toutes les actions ne sont donc pas transcrites ici.

PARTIE 2. CHÂTEAU ARNOUX SAINT AUBAN

Présentation du territoire

Située à 450 mètres d'altitude et traversée par la rivière La Durance, la plus importante de Provence, la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est la cinquième ville du département, avec 5 197 habitants au 1er janvier 2022 (population légale, Insee 2019). Elle accueille ainsi plus de 10% de la population de l'intercommunalité, Provence Alpes Agglomération.

Dotée d'un grand nombre de services et d'équipements culturels, patrimoniaux et sportifs, Château-Arnoux-Saint-Auban présente tous les atouts d'un cadre de vie idéal.

Cependant, ses nombreux atouts doivent être mis en valeur et des projets doivent être menés pour redynamiser la Commune, qui a été marquée par une mutation économique, d'où sa labélisation par l'Etat « Petite Ville de Demain ».

Diagnostic

Une Commune idéalement située et accessible

La Commune est située à un carrefour d'axes de communication départementaux et régionaux (dont autoroute), accentuant sa fonction de centralité, à mi-chemin entre Méditerranée et Alpes, et à une heure du pôle d'Aix-Marseille et de l'aéroport international de Marseille Provence. Une gare ferroviaire dessert également la ville avec la ligne Marseille-Briançon.

Mais avec une présence routière dévalorisante

Traversée par la route nationale, et contrainte par les reliefs (vallée de la Durance, vallon du Barrasson, plateau, collines), et par son histoire, l'urbanisation de la commune s'est développée de manière linéaire sur 7 kilomètres. Cette structuration urbaine implique au-delà d'une esthétique routière dévalorisant les centralités de la commune (particulièrement le cœur de Château-Arnoux), une accentuation de la contrainte de dépendance à la voiture pour les déplacements quotidiens.

Une Commune en recherche d'identité au regard de sa particularité territoriale

La Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban a la particularité d'être la fusion d'un village provençal connu pour sa production de vaisselle, de poteries et de jarres au XVIIIème siècle (Château-Arnoux) et d'une cité ouvrière (Saint-Auban).

En 1916, l'implantation au lieu-dit Saint-Auban de l'établissement chimique Alais-Frogès-Camargue destiné à la production du terrible gaz moutarde pour la Première Guerre Mondiale, modifia le paysage communal.

Cette installation créa un complexe industriel autonome, usine et cité ouvrière de grande ampleur qui comptait plus de 2500 ouvriers dans les années 1970.

Incroyable mixité de nationalités, le brassage des travailleurs (Espagne, Italie, Russie, Maghreb, Indochine, ...), a généré une diversité culturelle transmise de générations en générations.

L'usine a structuré le paysage urbain et les rapports sociaux d'une époque, a marqué le territoire et a aussi été le poumon économique du territoire communal et au-delà.

Deux populations vivaient ainsi côte à côte sur un même territoire. La cité ouvrière de Saint-Auban et le bourg rural de Château-Arnoux.

La symbiose fut actée par le changement de nom en Château-Arnoux-Saint-Auban par un décret du 13 décembre 1991.

La cité jardin est aujourd'hui classée au patrimoine industriel du XXème siècle.

Cependant, tant dans les mœurs qu'organiquement avec le vallon du Barrasson, une barrière demeure.

L'identité de la Commune n'est pas une. Elle est multiple et découle de l'appartenance des habitants à une partie de la Commune. Saint-Auban notamment reste un quartier à part.

La commune peut ainsi être décomposée en trois entités urbaines :

- un centre historique : le village ancien et ses extensions, avec les services communaux, peu de commerces à l'exception de la périphérie Font-Robert ;
- le plateau central des Lauzières, quartier résidentiel et concentrant des équipements supérieurs de culture et loisirs, ainsi qu'une zone commerciale et artisanale ;
- la cité de Saint-Auban, comprenant elle-même un centre, avec la place Pechiney et son environnement immédiat.

Or, la Commune souhaite réunir ses trois entités afin de créer du lien et in fine de créer une nouvelle centralité au niveau du plateau des Lauzières.

Le déplacement de la Mairie sur cet espace afin de valoriser touristiquement le Château pourrait y contribuer.

De même, l'amélioration et la sécurisation de la liaison douce au niveau du vallon du Barrasson pourrait renforcer l'unification.

La Commune souhaite aussi renforcer et valoriser ses centralités, et leurs spécificités patrimoniales.

Ainsi, la requalification des deux cœurs de ville par l'aménagement des espaces publics vise notamment à améliorer le cadre de vie des habitants, à recréer des espaces avec un esprit « cœur de village », mais aussi à attirer de nouveaux habitants et entreprises dans une volonté de développement économique et touristique.

Un patrimoine historique important à valoriser

La Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban est dotée d'un riche patrimoine de qualité historique, architecturale et paysagère reconnu notamment par son inscription ou son classement aux monuments historiques.

Cependant, ce patrimoine n'est pas valorisé, en termes touristiques notamment, de prime abord pour ce qui est du Château Gothique Renaissance du XVIème siècle et son parc autour duquel le village de Château-Arnoux s'est développé.

Au-delà du Château, les édifices ou espaces, tels que le prieuré de Saint-Pierre, l'ancien four communal maintenu en fonctionnement, le monument aux morts pacifiste, la chapelle Saint-Jean (meublé par l'artiste international Bernard Venet) ou encore à Saint-Auban, les maisons à portique de Jean prouvé (dont une appartient à la Commune), la Cité Jardin avec l'ancien hôpital aujourd'hui rénové, les Halles, relatent de l'évolution de la Commune tout au long des siècles.

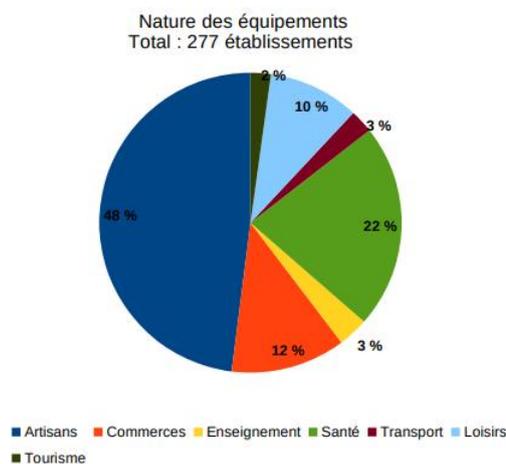
Au regard de son emplacement stratégique, il est à noter que des routes historiques sont également présentes sur le territoire avec la Route Napoléon, la Via Domitia, et le Chemin Saint-Jacques de Compostelle, mais ne sont pas non plus mises en valeur.

Des services et équipements structurants confirmant sa fonction de centralité

D'après la base permanente des équipements (BPE) de l'INSEE 2019, la commune est pourvue de 277 équipements et services.

Chateau Arnoux Saint-Auban

A	Artisans	133
B	Commerces	34
C	Enseignement	9
D	Santé	61
E	Transport	7
F	Loisirs	27
G	Tourisme	6
	Total	277



La Commune a un niveau d'équipements élevé, qui a notamment été possible avec l'économie générée par l'usine.

Concernant les services publics, au-delà des services municipaux (dont une police municipale), la commune accueille par exemple une Maison France Services, une brigade de gendarmerie nationale, la mission locale, le centre médico-psychologique.

En termes d'éducation, la commune compte, notamment, quatre écoles/groupes scolaires, un collège public ainsi qu'une Maison Familiale et Rurale (MFR).

La Commune dispose d'équipements culturels importants, d'envergure supra-communale, sur le plateau des Lauzières reliant les deux parties de la Commune :

- le Centre culturel Simone Signoret, avec une médiathèque, une salle d'exposition et le « Cinématographe » (3 salles climatisées totalisant 455 places, classées « Art et essais » et labélisées « Recherche et découverte » et « Jeune Public et Patrimoine »),
- le Théâtre Durance, scène conventionnée régionale de 323 places ;
- une halle couverte de 2300 m² (dans un complexe sportif de 4550 m²).
- une école de musique (à Saint-Auban).

En termes de sports et loisirs, la commune est notablement connue pour son Centre National de Vol à Voile, qui a accueilli les championnats du monde de Vol à Voile en 1997. Ce centre d'entraînement et de formation est de renommée internationale. Etroitement lié à la Fédération Française de Vol en Planeur, il accueille des sportifs de Haut Niveau et l'Équipe de France. Ce centre forme également les

cadets d'Air France et sert de plateforme d'entraînement de l'armée de l'air. Une annexe de l'École nationale de l'aviation civile est située à côté du centre.

Château-Arnoux-Saint-Auban s'inscrit dans un environnement naturel de qualité, que ce soit avec les forêts environnantes qu'avec le lac constitutif de la réserve Ornithologique de Haute-Provence.

Ainsi, au-delà du sentier du tour du lac, la Commune compte de nombreux circuits pédestres, parcours de santé et d'orientation, et un rocher d'escalade. Elle propose 11 circuits de VVT (8 All Montain, 1 Gravel, 1 nocturne, 1 électrique) étant partie prenante plus grand domaine VTT de France porté par PAA.

Elle est également dotée de nombreux équipements pour des activités en plein air ou en salle : piscine/plan d'eau extérieur, site d'escalade extérieur et un mur d'escalade intérieur, stade de football, piste d'athlétisme, plusieurs gymnases multisports (basketball, handball etc.), 3 terrains de tennis, dojo pour les arts martiaux, salle de danse, boulodromes dont un couvert, parc de tir à l'arc extérieur, 3 espaces à bosses pour le cyclo-cross, skate-parks, city stades, salle de tennis de table, une salle de sports musculation fitness « privée » moderne et entièrement équipée, aires de jeux pour enfants etc.

La Commune compte plus de 80 associations permettant de compléter l'offre de services aux publics notamment en termes social, d'aide à la personne, mais également culturelle et de loisirs sportifs particulièrement.

Mais un besoin d'offrir de nouveaux services à la population

Si la Commune compte des professionnels de santé (médecins, kinésithérapeutes, deux pharmacies, un laboratoire d'analyse, une clinique dentaire, un cabinet vétérinaire, infirmiers, ostéopathes, podologues, opticiens), l'offre est insuffisante et la difficulté d'accès aux soins est certaine.

Par exemple, 3 médecins sur 5 ont plus de 60 ans, ce qui demande d'anticiper l'avenir.

Qui plus est, la Commune fait face au vieillissement de sa population, similaire au département, mais avec une part des plus de 75 ans significativement plus importante : presque 768 personnes de plus de 75 ans sur la commune (15,1 % de la population).

Le territoire a en outre été identifié par l'Agence Régionale de Santé comme « zone d'action complémentaire », c'est-à-dire qu'elle est moins impactée par le manque de médecins que les zones prioritaires, mais que la situation nécessite de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore, sous peine de devenir à court terme un désert médical.

Ainsi, afin de favoriser l'offre de premier et second recours et de créer une dynamique favorisant l'installation de professionnels de santé, la Commune souhaite créer une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). Un travail avec les professionnels de santé du territoire a commencé.

Par ailleurs, la Commune souhaite créer un Pôle Enfance Jeunesse au cœur de Saint-Auban. Pour cela, le complexe bâti de l'ancien groupe scolaire Henri Wallon est en cours de réhabilitation et

d'agrandissement afin d'accueillir les différents services publics et associations liés à l'enfance jeunesse, à savoir :

- Le service Animation Enfance Jeunesse et son centre de loisirs (ALSH) du CCAS pour les tranches d'âge 3 -10 ans et 11 - 17 ans
- Le Pôle Information Jeunesse (PIJ) du CCAS
- Les services supports du CCAS (administratifs) et le service Action Sociale
- L'association la Marelle (les 2 sites actuels distincts seront ainsi réunis)

Ces deux nouvelles structures et services seraient situées au cœur de Saint-Auban permettant de redynamiser ce centre-ville en perdition depuis des années.

Enfin, au-delà de la création de voies douces et d'amélioration de celle du Barrasson, la commune souhaite, au regard notamment de l'étalement de la commune sur plus de 7 kilomètres, la création d'un nouveau service aux habitants, particulièrement à ceux qui ne sont pas véhiculés, avec une navette communale.

Cette navette desservirait les principaux points d'intérêt de la commune pour les habitants, voire les touristes (commerces, centre culturel, équipements sportifs, zones de loisirs comme les Salettes, cimetières, gare SNCF etc.), avec une vingtaine d'arrêts.

Une dynamique économique en mutation

Au cœur de l'espace à enjeux du Val de Durance, Château-Arnoux-Saint-Auban se situe dans l'aire d'influence économique de Manosque, de Sisteron et de Digne-les-Bains.

Une Commune pourvoyeuse d'emplois

La Commune compte 194 établissements actifs employeurs au 1^{er} janvier 2022. En 2021, 83 entreprises ont été créées dont 64 individuelles.

La Commune compte 2 207 emplois en 2019. Parmi eux, 88,7 sont des emplois salariés et 11,3% non-salariés. La Commune compte 2097 actifs dont 1717 ayant un emploi

Le taux de chômage est de 18,1% (38,5% des 15 à 24 ans et 16,2% des 25 à 54 ans ; et il est plus important pour les personnes sans diplôme ou ayant un diplôme inférieur au baccalauréat).

Un pôle industriel à redévelopper

Château-Arnoux-Saint-Auban compte un pôle industriel majeur accueillant aujourd'hui les sociétés Arkema (producteur important de solvant chlorés) et Kem One (fabrication de PVC pâtes).

Avec l'effet indirect de leurs activités, ces sociétés sont les principales sources d'emplois de la commune, et ce même si le site industriel a connu des pertes d'emplois importantes après trois plans sociaux marquant le territoire et ses habitants. En 2005, le site industriel comptait plus de 1700 emplois pour environ 200 à ce jour.

Les infrastructures présentes sur le site industriel permettent encore d'accueillir de nouvelles entreprises et la Commune et la Communauté d'Agglomération travaillent en ce sens.

A cet égard, des travaux de réfection de la voirie communale dans le ravin du Barrasson pour être en conformité avec le PPRN sont nécessaires et doivent être réalisés dès 2023 avec une participation de tous les acteurs/parties prenantes.

La désindustrialisation subie par la Commune a entraîné, outre une perte significative d'emplois, une évolution du profil des emplois avec une économie plus tertiaire.

Une activité commerciale importante mais des espaces à redynamiser

La Commune dispose d'un tissu commercial diffus avec plus d'une centaine de commerces et services actifs, ainsi que d'une zone multi-secteurs nommée Blâches Gombert, regroupant environ 85 activités.

Qui plus est, si la zone de chalandise de la Commune reste importante, la Commune fait face à un fort environnement concurrentiel, avec notamment à proximité la zone commerciale de Peipin.

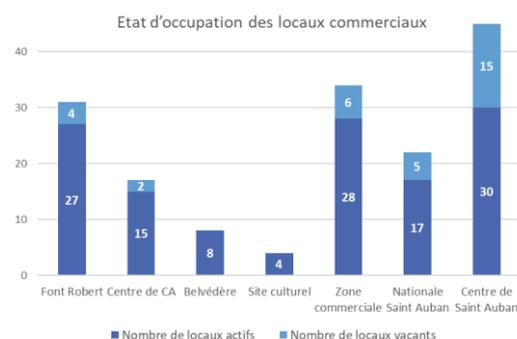
Château-Arnoux-Saint-Auban possède 23 commerces pour 1 000 habitants, ce qui est dans la moyenne des petites villes.

Il s'agit d'établissements de petites et moyennes surfaces (moins de 300m²), à l'exception notamment du supermarché Casino, d'une surface de 2 000 m².

La diversité des commerces est avérée avec au-delà des commerces traditionnels, une librairie ou encore un restaurant étoilé au guide Michelin, et le marché dominical, deuxième du département.

La vacance commerciale s'établit à 20%. C'est un taux de vacance élevé en comparaison à la moyenne nationale (10%), qui ne rend cependant pas compte de la réalité des petites villes.

Le centre de Saint-Auban est le secteur le plus pourvu en commerces, mais il est aussi, proportionnellement, celui où il y a le plus de vacances commerciales (33%). La place Péchiney est éloignée des axes de communications principaux. Cet emplacement peu stratégique amène au transfert de certains établissements (ex : pharmacie). Le commerce s'est paupérisé, à l'exception du marché dominical et également avec un récent dynamisme, avec l'installation notamment d'un commerce de produits locaux, un de l'enseigne Proxi, et un restaurant fast-food.



Au-delà de la problématique de la vacance, l'attractivité de certains espaces de la Commune et particulièrement de ses deux centralités, est entachée par l'image négative des locaux commerciaux ainsi que par une dégradation avérée pour certains. Une mauvaise signalétique et des vitrines non attrayantes sont aussi relevées.

Par contre, l'impact de la crise sanitaire a été variable pour les commerçants, qui en majorité sont résilients. Un quart montre une incertaine pérennité (selon l'étude Shop'In – impact Crise Covid d'octobre 2021, incluant une enquête auprès des commerçants et de la population).

Le maintien et le développement de l'activité commerciale dans les deux centres ville est un enjeu pour la Commune, qui souhaite ainsi intervenir par le biais de rachat ponctuel de commerces fermés ou de locaux idéalement situés pour les réhabiliter et les louer avec des loyers modérés.

Une économie qui doit développer son volet touristique

La Commune n'est pas correctement équipée pour être une destination touristique. Il ne s'agit pas de ses atouts patrimoniaux, qui doivent cela étant être valorisés, mais bien des conditions d'accueil.

La Commune ne compte que 3 hôtels et ainsi 44 chambres. Parmi ces hôtels, se trouve un haut de gamme « La Bonne étape » et deux plutôt bas de gamme n'offrant pas des services de qualité.

Des chambres d'hôtes viennent compléter l'offre (exemple : L'Oustaou).

La Commune ne propose pas un hôtel correct en termes de rapport qualité/prix.

Le camping des Salettes, abandonné depuis des décennies, devrait être réhabilité dans le cadre du projet éco-touristique autour du lac porté par PAA, grâce à la passerelle sur le lac permettant de le relier au camping de l'Hippocampe à Volonne.

Une mobilité domicile-travail engendrant des flux entrants et sortants réguliers

Les actifs ayant un emploi résidant sur la Commune représentent 1738 personnes, contre 1819 en 2008.

47,4% travaillent dans la Commune et 52,6% dans une autre commune.

Pour se rendre au travail, le moyen de transport utilisé est la voiture : 87% des personnes.

Qui plus est, selon l'Insee en 2017, sur les 3 317 actifs travaillant et/ou résidant sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban :

- 26,6 % résident et travaillent au sein de la commune ;
- 26,5 % résident sur la Commune et travaillent à l'extérieur (flux sortant : dans des communes des Alpes de Haute-Provence, notamment Sisteron (18%), Digne les Bains (17%), Peyruis (10%), Manosque (7%) et des communes environnantes ainsi que dans le département des Bouches du Rhône (8%) et des Hautes-Alpes (7%).) ;

- 46,7 % résident en dehors de la commune et travaillent sur Château-Arnoux-Saint-Auban (flux entrant : 92 % de communes des Alpes-de-Haute-Provence (notamment Peipin, L'Escale, Sisteron, Malijai, Peyruis) mais aussi d'autres départements (05, 13, 83, 84).).

Les personnes résidant à l'extérieur de la commune et venant travailler sur la commune représentent près de la moitié des actifs. Donc les flux de déplacement entre communes sont très élevés. Cela montre un effet attractif de la Commune et également les possibilités pour maintenir et développer l'attractivité des commerces.

Une dynamique démographique contrastée, avec des besoins nouveaux

La désindustrialisation, le vieillissement de la population et également un manque d'attractivité, avec une perte de jeunes actifs, impliquent une dynamique démographique en stagnation, malgré un regain dans les années 2000.

La Commune comptait 6 532 habitants en 1968, contre 5 197 aujourd'hui.

Ceci étant, les chiffres peuvent être relativisés au regard des dynamiques positives constatées par les services municipaux.

De même, le nombre d'individus par ménage est en constante diminution au regard du vieillissement et de l'évolution des structures familiales (divorce, mariage tardif), ce qui implique des besoins en logement en augmentation et également différents.

Qui plus est, le vieillissement de la population demande aussi, au-delà de logements adaptés (résidence senior etc.), un renforcement de l'offre de santé.

Un niveau de vie modeste avec des fragilités

En 2019, la Commune comptait 2478 ménages fiscaux, soit 4956 personnes, dont 48% imposés, et une médiane de revenu disponible par unité de consommation de 20 180 €, contre 20 690 € dans le département.

Le taux de pauvreté est de 16%, contre 16.6 % dans le département.

Le taux de chômage est élevé 18,1%, contre 14% dans le département et l'agglomération.

Il y a des écarts de niveau de vie au sein de la Commune, avec des poches de fragilité sociale (notamment dans le parc HLM). 135 personnes reçoivent le RSA.

Les inégalités de revenus sont marquées selon le statut d'occupation : un taux de pauvreté de 30% chez les locataires, contre 7% chez les propriétaires.

Ces données confirment aussi l'intérêt de logements plus adaptés et le besoin d'une offre de soins accessible.

Un parc de logements nécessitant une évolution pour s'adapter aux nouveaux besoins

La Commune s'est urbanisée et étalée le long des voies notamment. En 2018, le parc de logements compte 2 888 logements dont 88,1% de résidences principales, 2,7% de résidences secondaires et 9,2% de logements vacants. La typologie des logements se compose pour l'essentiel de maisons (67%) et d'appartements (32%). Le parc de logement est constitué principalement d'habitat individuel (2/3 des logements, contre 1/3 de collectif).

Les logements vacants sont en augmentation ces dernières années. Le taux de vacance résidentielle est important sur le territoire : 9,2% à Château-Arnoux-Saint-Auban (8% dans le 04, et 9,5% dans l'agglomération) Une vacance globalement conjoncturelle (deux ans et moins) et un nombre important de logements vacants ou libres achetés ces trois dernières années. Mais la vacance est structurelle sur le centre ancien : près de la moitié des logements vacants depuis plus de cinq ans.

Qui plus est, sur le centre ancien de Château-Arnoux, la dégradation est importante. Le parc de logement est ancien : 23% du parc a été construit avant 1949, 54% entre 1949 et 1974, et plus de 80% avant 1991. Ainsi, de nombreux logements sont des passoires énergétiques.

Avec l'évolution démographique et surtout le vieillissement de la population, il y a une inadéquation des typologies de logement, avec les besoins des ménages :

- 40% de ménages composés d'une personne
- 90% de trois pièces ou plus

La Commune compte une majorité de propriétaires occupants : 59% des ménages sont propriétaires de leur logement.

Les locataires du parc privé sont concentrés dans le centre-bourg de Château-Arnoux, et les locataires du parc social à Font Robert et sur le plateau des Lauzières.

Ainsi, la Commune souhaite renforcer son offre en logement tout en redonnant une attractivité à ses deux centres et particulièrement au cœur de Château-Arnoux.

Pour cela, la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain (OPAH-RU) est envisagée, permettant d'améliorer les conditions de vie des habitants en termes d'énergie et d'autonomie et en luttant contre l'habitat indigne, et aussi de remettre sur le marché des logements.

Par ailleurs, la Commune soutient la production de logements neufs, conformément aux objectifs fixés dans le Plan Local de l'Habitat de 204 nouveaux logements sur six ans. A cet égard, plusieurs projets sont en cours : création de logements inclusifs au cœur de Saint-Auban, création d'une résidence senior au centre de Château-Arnoux, création de logements sociaux en défrichant le gymnase Paul Lapie, ou encore le projet de logements sociaux et de pavillons en accessibilité sociale à la propriété à Saint-Auban.

Par conséquent, la Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban souhaite développer des projets répondant aux besoins identifiés et s'insérant dans la stratégie ORT portée par Provence Alpes Agglomération.

La stratégie de revitalisation

La commune de Château-Arnoux-Saint-Auban intègre les mêmes enjeux que ceux de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :

Axe 1 : rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat

Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines

Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services

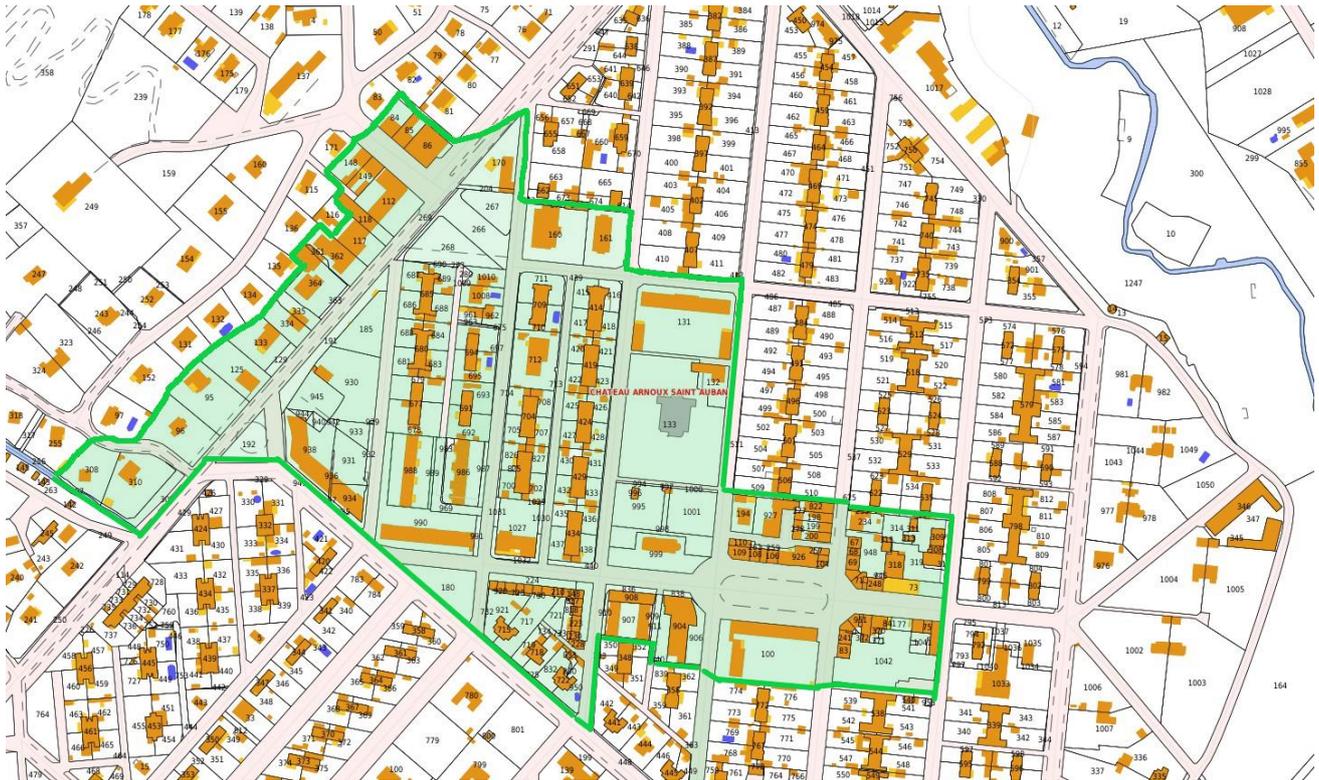
Axe 5 : Accompagner la transition des territoires en s'appuyant sur les mobilités douces, la rénovation énergétique et l'accès au numérique.

Les périmètres

Périmètre Château-Arnoux



Périmètre Saint-Auban

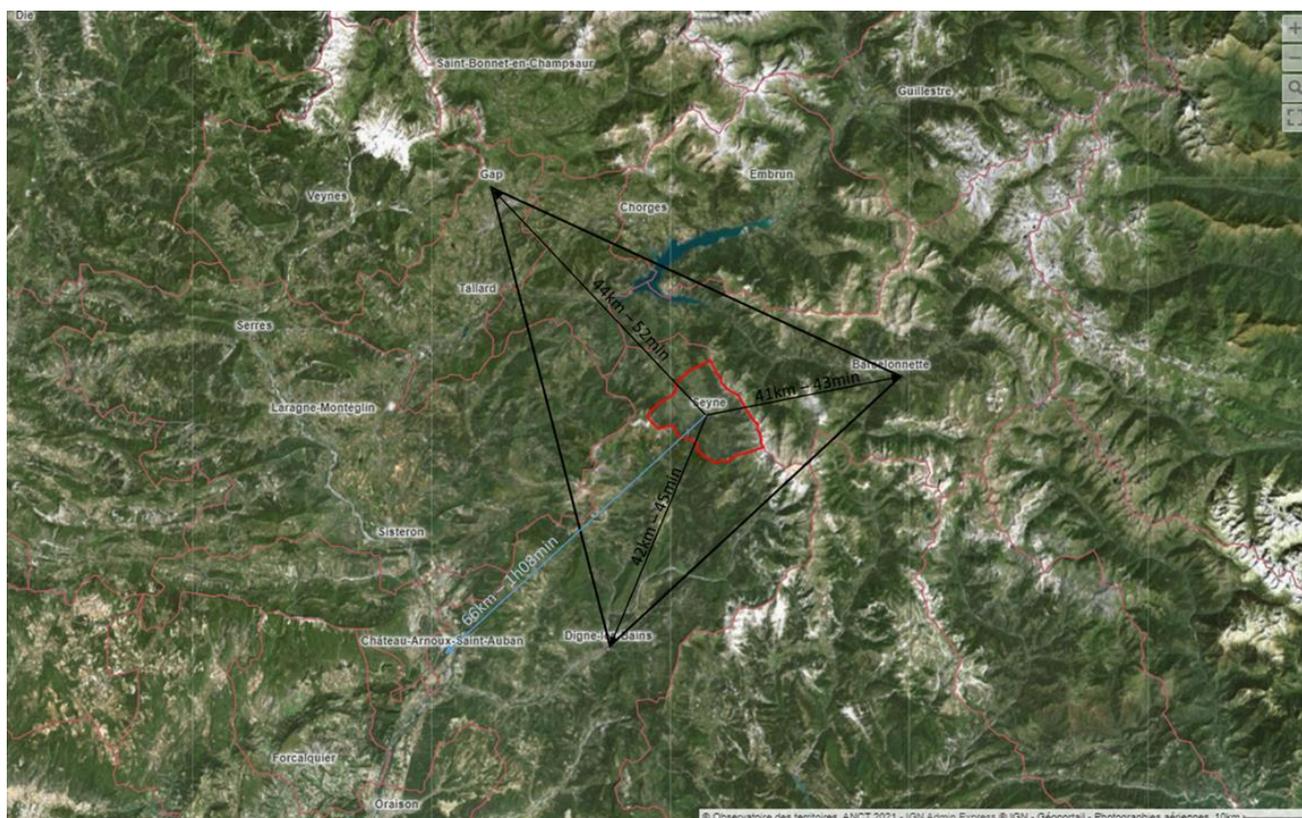


PARTIE 3. SEYNE

Présentation du territoire

La commune de Seyne est située au nord de Provence Alpes Agglomération, en plein cœur de la vallée de la Blanche dont elle constitue le centre urbain. Le territoire communal est limité à l'Est par l'imposante montagne de La Blanche, dont la crête culmine à plus de 2700 mètres d'altitude, et par le massif des Monges à l'Ouest, constituant ainsi une vallée orientée Sud-Nord au fond de laquelle s'écoule le torrent de La Blanche vers le Nord jusqu'à sa confluence avec La Durance.

La commune est au centre d'un « triangle » Digne-Gap-Barcelonnette, villes plus denses et développées qui se trouvent chacune à une distance comprise entre 40 et 50 kilomètres de Seyne, et accessibles en moyenne en 45 minutes de voiture. Cette relative proximité masque en réalité une situation géographique assez particulière, puisque l'accès à la vallée de la Blanche se fait en empruntant des routes où la circulation peut s'avérer délicate selon les saisons et les conditions climatiques : le col du Labouret (1240m d'altitude) et le col de Maure (1346m) pour le dignois, le col Saint Jean (1333m) pour l'Ubaye, et les gorges de la Blanche pour le gapençais. De plus, les transports en commun sont quasi inexistantes sur le territoire, mise à part la Ligne Expresse Régionale 28 (LER28) reliant Marseille à Barcelonnette en autocar et passant par Digne et Seyne deux fois par jour. De ce fait, la vallée est plutôt isolée du reste du département et de la région, la voiture individuelle étant le mode de transport majoritaire. En plus de cet éloignement avec les pôles environnant, la commune de Seyne est dépendante vis-à-vis de Digne, Gap et Barcelonnette sur plusieurs aspects. En effet, si l'offre commerciale réussit à satisfaire les besoins du quotidien, les seynois et les seynoises sont bien obligés de se déplacer lorsqu'il s'agit de satisfaire des besoins plus spécifiques, que ce soit en matière de consommation, de santé ou de services.



Néanmoins, en tant que centre local de proximité, Seyne constitue un pôle pour les autres petites communes de la vallée dans des domaines aussi variés que l'accès à la santé, l'éducation (école élémentaire et collège), le sport ou le commerce, étendant même son influence dans les intercommunalités voisines (Turriers pour le sisteronais et Ubaye-Serre-Ponçon pour la Vallée de l'Ubaye). Consolider le pôle qu'est Seyne est donc un objectif qui bénéficierait à un territoire vaste et isolé, permettant une plus grande indépendance vis-à-vis des centres urbains plus développés.

Diagnostic

Vieillessement de la population, desserrement des ménages et emploi

Entre 2008 et 2018, on observe un net vieillissement de la population puisque la part des 60-74 ans est passée de 18,4% à 25,1%, soit un quart de la population. Quant aux plus de 75 ans, ils représentent 16,3% de la population en 2018. Au total, 41,4% des seynoises et des seynois sont âgés de plus de 60 ans. Les 20-30 ans représentent, eux, 7,9% de la population, les 30-40 ans 6,1%, les 40-50 ans 11,5% et les 50-60 ans 13,8%.

La commune de Seyne compte 641 ménages fiscaux en 2018, selon l'INSEE. Toujours selon l'INSEE, la taille moyenne des ménages à Seyne est passée de 2,99 personnes par ménage en 1968 à 1,98 en 2018. Cette évolution, qui suit la tendance nationale, se traduit par une augmentation du nombre de ménages (dessalement) et en particulier des ménages composés de personnes seules. Ainsi, entre 2008 et 2018 le nombre de ménages a augmenté de 3% à Seyne (ce chiffre dépasse les 10% dans les communes voisines) et ce même alors que la population a baissé de 4%. En conséquence 39% des ménages sont composés d'une personne seule (célibataire, veuf/veuve, divorcé). Ces données ont un impact sur les habitudes de consommation, et sur l'offre de services qui doit être proposée à cette catégorie de la population qui est composée à plus de 75% par des personnes de plus de 65 ans.

Au sein de la population en âge de travailler, le taux d'emploi est de 70% et 7% des seynoises sont au chômage. Les salariés représentent 79,5% de la population active, les 20,5% restants étant des indépendants, ou des employeurs. A noter que parmi les salariés, 75% occupent des emplois stables (titulaires de la fonction publique ou CDI), et 22% sont en CDD. L'intérim est absent sur la commune. Ce sont les secteurs du commerce (alimentaire, hébergement, restauration) et des services à la population (administration, enseignement, santé et action sociale) qui concentrent le plus d'emplois sur le territoire, représentant 48,5%.

L'habitat à Seyne

Selon l'INSEE, il y avait en 2018 à Seyne 1 911 logements pour 1 371 habitants. Sur ces différents logements, seuls 33,8% sont des résidences principales. Ce pourcentage s'explique par le fait que 62,6% des logements sur la commune sont des résidences secondaires ou occasionnelles. A titre de comparaison, la moyenne à l'échelle de l'EPCI est de 20%, de 31% à l'échelle du département et de 10% sur le territoire national. Les logements vacants représentent quant à eux seulement 3,6% des logements de la commune, un chiffre en constante baisse depuis 1968, où ils représentaient 19,6% des logements. Si un pourcentage de cet acabit représente en général une donnée positive, le taux extrêmement élevé de résidence secondaire réduit la marge de manœuvre pour une politique de l'habitat à grande échelle sur le centre-bourg, inoccupé la plupart de l'année, mais qui ne peut pas

être considéré comme non-vacant ou à l'abandon. Il est ainsi difficile pour les nouveaux arrivants de se loger sur Seyne, surtout dans le locatif. De même, le travail saisonnier, important sur le territoire, est impacté par ce manque de logements.

Sur l'aspect qualitatif, de manière générale, l'habitat à Seyne est en voie de dégradation. En effet, la majeure partie des constructions datent des années 1970-1990 (environ 80%). Visuellement, la vallée semble être figée dans les années 1980 tant au niveau de l'habitat touristique qu'au niveau de la qualité des logements proposés sur le marché, que ce soit à la vente ou à la location. Un véritable travail de rénovation extérieure et de modernisation intérieure doit être effectué afin de rendre attractif le village aux yeux des candidats potentiels, souvent issus de milieu urbains ou périurbains, et dont les exigences sont élevées. Ce dernier aspect doit également amener une réflexion sur la nature même de l'habitat en centre-bourg dans les milieux ruraux, car la maison individuelle avec jardin reste aujourd'hui l'image d'Epinal des aspirants néo-ruraux. Pour nuancer le propos, le patrimoine bâti ordinaire dans le centre-bourg conserve un certain cachet, avec des façades témoignant du passé médiéval du village, des portes comportant des inscriptions du 17^e siècle, quelques éléments en fer forgé datant de la période art déco (début 20^e) dans la rue Grande, ou encore les anciennes échoppes rue Basse, en amont de la porte de Provence.

Au niveau de la structure de l'habitat, les maisons individuelles représentent la majorité des résidences principales, et les propriétaires représentent 64% des résidents sur la commune. Les logements locatifs sociaux (HLM) représentent quant à eux 4% du parc locatif seynoïse, soit entre 25 et 30 logements répartis entre Beausite et les petites maisons situées aux Auches, ces dernières étant gérées par les Habitations de Haute-Provence.

Vie économique et sociale : faiblesses et forces du tissu commercial et associatif

Avec 38 établissements pour 1 000 habitants, Seyne présente une densité commerciale supérieure à la moyenne des « Petites Villes de Demain » comparables (26 établissements pour 1 000 habitants). Il y a au total 82 locaux commerciaux et de services, dont 74 en centre-bourg. Les 5 autres établissements sont situés dans la Zone d'Activité le Pont Rouge, à 4km du village.

Dans le secteur du centre-bourg, la rue Grande joue un rôle structurant puisqu'elle accueille la majorité des commerces de la commune. Elle est un tronçon de la RD 900 qui relie Digne-les-Bains à l'Italie, ce qui est à la fois un avantage, puisqu'elle traverse Seyne et de ce fait permet d'offrir une certaine visibilité au village et à ses commerces, mais elle est aussi une contrainte avec de nombreux conflits d'usages (trafic routier important, espace piéton et cyclable limité voire inadapté). Ainsi, sur les 74 établissements du centre-bourg, seuls 37 sont actifs. Cela donne un chiffre de 45% d'établissements inactifs à l'échelle de la commune, et seulement 4 de ces établissements sont à vendre ou à louer. Cela a un impact sur la perception qu'ont les habitants et les visiteurs du centre-bourg qui donne l'impression d'être délaissé et peu attractif. Les établissements inactifs se situent presque tous sur un linéaire très largement identifiable partant du centre de la rue Grande jusqu'aux abords de la mairie.

La diversité de l'offre commerciale reste cependant intéressante pour une commune de cette taille, avec de nombreux secteurs d'activités représentés allant de l'alimentation à l'habillement, en passant par l'hygiène et l'équipement de la maison. En revanche, ces secteurs d'activités sont souvent représentés par un ou deux établissements, les rendant vulnérables en cas de départ à la retraite ou en cas de vente des locaux pour telle ou telle raison. Le maintien de ces commerces est donc aussi primordial que l'ouverture de nouveaux établissements.



En résumé, la commune de Seyne dispose d'atouts intéressants qui permettent de la classer en tant que centralité locale. Ces forces sont complétées par les opportunités offertes par sa situation géographique plutôt à l'écart, pouvant inciter à un fort maintien de dépenses sur Seyne si l'offre devait être amenée à se diversifier et à se consolider davantage. De plus, malgré la menace de dépendance majeure envers les résidences secondaires et la

saison touristique, le tourisme représente une opportunité de plus pour la commune.

Il ne faut pas oublier non plus les activités artisanales et artistiques qui sont exercées sur le territoire : poterie, photographie, sculpture, boulangerie ou encore bijouterie. Certaines de ces activités sont, par ailleurs, installées dans le centre-bourg. En outre, le monde associatif seynoïse est très actif et joue un rôle capital dans le développement et le maintien des interactions sociales des habitants, le tout dans des domaines très variés allant de la danse à l'astronomie en passant par le patrimoine ou les sports en général.

Enfin, le secteur agricole et sylvicole sont des piliers importants de la vie économique seynoïse. Essentiellement tournée vers l'élevage bovin, l'agriculture est en effet bien ancrée sur le territoire avec une SAU (Surface Agricole Utile) relativement importante concentrée dans les fonds de vallons et constituée d'espaces de pâturage. L'activité subit néanmoins la pression urbaine et touristique (station de ski, chalets, etc.) qui tend à s'étaler dans les espaces non boisés, et les équipements qui font sa pérennité sont fragilisés, notamment l'abattoir. L'agriculture est pourtant un élément majeur de l'identité seynoïse, et les retombées effectives et potentielles sur le territoire sont nombreuses : présence de produits locaux et de qualité dans les commerces et dans les restaurants (de même qu'à la cantine scolaire), potentiel pédagogique (sensibilisation à des pratiques respectueuses de la nature et durables par exemple), ou encore reconnaissance de savoir-faire à une échelle plus large que celui du territoire seul, avec tout le potentiel touristique que cela représente.

Un patrimoine unique sous-exploité et une manne touristique à consolider

Le patrimoine architectural et historique de la commune est très largement sous-exploité, malgré les 6 monuments classés Monuments Historiques et un patrimoine bâti ordinaire riche. L'axe Eglise des Pénitents – Eglise Notre-Dame de Nazareth – Citadelle Vauban a vocation à devenir un pôle d'attractivité touristique majeur sur le territoire. Pour cela, une restauration des deux édifices

religieux, des remparts et de la Tour surplombant le village doit être effectuée, ainsi qu'une mise en valeur des parcours touristiques avec une signalisation retravaillée. Néanmoins des opportunités existent avec la présence d'un Office de Tourisme intercommunal géré par Provence Alpes Agglomération sur la commune, l'ouverture d'un Escape Game dans la Citadelle Vauban en 2021, ou le parcours d'orientation qui permet de découvrir les principaux édifices et points de vue du territoire. Enfin, la tradition mulassière fait partie de l'Histoire et de l'identité du territoire à un tel point que le mulet est l'emblème de la commune. Tous les étés, la fête du mulet vient célébrer cette tradition qui a fait la renommée de la commune. La Maison du Mulet, à la fois musée et lieu de perpétuation de la tradition mulassière, est le dernier lien qui existe avec ce passé historique.

Le tourisme constitue une manne importante pour le territoire. La capacité d'hébergement marchand est d'environ 1 500 lits, avec une capacité totale d'accueil de plus de 7 300 lits en prenant en compte les résidences secondaires. Par ailleurs, la commune gère en régie communale la station quatre-saisons du Grand-Puy. Dotée de 13 pistes de skis sur un domaine de 22 kilomètres, la station participe à l'attractivité de la commune auprès d'un public plutôt familial et départemental, même si la clientèle des Bouches-du-Rhône constitue un réservoir non-négligeable pour la station. Avec son parc de remontée mécanique récent, son parcours de VTT et son panorama 360° accessible par sentiers balisés été comme hiver, il existe un potentiel à exploiter en vue d'une transition vers un modèle de développement plus en phase avec les changements actuels. Cependant la santé financière du site est mauvaise, et plusieurs problématiques touchant le commerce ou la thématique des lits froids menacent son avenir.

Une commune bien dotée en services

En tant que centralité locale, Seyne dispose d'équipements et d'une offre de service à la hauteur de son statut, bien que certains équipements ne demandent qu'à être modernisés :

- Équipements sportifs : un gymnase récent, un terrain de football et la Maison des Jeunes comprenant une piscine et un gymnase désaffecté. Ces équipements sont regroupés et forment un Pôle Sportif qui est en cours de modernisation et d'expansion. La station du Grand-Puy fait aussi partie des équipements sportifs de la commune.
- Éducation : école maternelle, école élémentaire et collège. Un service de ramassage scolaire permet aux enfants venant des hameaux de la commune de se rendre à l'école ou au collège. La plupart des établissements sont regroupés dans un « pôle éducatif » (maternelle, collège, restaurant scolaire), à l'exception de l'école élémentaire (qui doit être rapatriée dans ce pôle à l'avenir).
- Culture : une bibliothèque municipale et un cinéma de pays. Il n'existe pas de réel pôle culturel et/ou associatif à l'heure actuelle.
- Services publics divers : un accueil de loisir (ALSH) dans un centre de vacances, une déchetterie gérée par l'Agglomération, un bureau de Poste et un Office de Tourisme "Blanche Serre-Ponçon" qui accueille notamment le pôle Pure Alpes de Provence Alpes Agglomération.
- Le GIP (Groupement d'Intérêt Public) du Pays de Seyne, qui a pour missions de produire et vendre des repas et travaille en collaboration avec l'EPS Vallée de la Blanche, la commune (restaurant scolaire, festivités), le Jas de Malivert, la halte-garderie et l'ALSH l'été, ainsi le restaurant scolaire de la commune de Selonnet. Le GIP effectue également du portage à domicile.

- Santé : l'Établissement Public de Santé (EPS) de la Vallée de la Blanche est le nouvel hôpital de la vallée depuis 2013, la Résidence municipale du Jas du Malivert accueille les retraités autonomes. Une pharmacie est ouverte en centre-bourg. Une MSAP, plus précisément une Maison de l'Enfance et des Services au Public, est également installée. Elle comprend une structure multi-accueil pour les enfants (crèche), un Centre Médicosocial et une Maison France Service. La commune est par ailleurs l'une des communes les mieux dotées en termes d'accessibilité à la médecine générale à l'échelle du nord du département. En effet, Seyne compte un cabinet médical où exercent 3 médecins, mais aussi un cabinet de dentiste, deux orthophonistes et un ostéopathe.

La stratégie de revitalisation

La commune de Seyne intègre les mêmes enjeux que ceux de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération :

Axe 1 : rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat

Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs

Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines

Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services

Axe 5 : Accompagner la transition des territoires en s'appuyant sur les mobilités douces, la rénovation énergétique et l'accès au numérique.

La municipalité a d'ores et déjà engagé des actions en faveur de la revitalisation du centre-bourg, avec des projets et des études en cours. Une démarche de participation citoyenne a été initiée par la commune dans la cadre de la restructuration de la place principale du village, la Place d'Armes, en 2021. Par des ateliers de travail, questionnaires, réunions, les citoyens ont pu faire remonter leurs propositions en construisant un projet en commun avec les équipes de la mairie. Concernant les équipements et services publics, la municipalité va procéder à la remise aux normes de sa mairie, symbole fort du village du fait de son rôle d'organisateur et de porte-étendard des habitants.

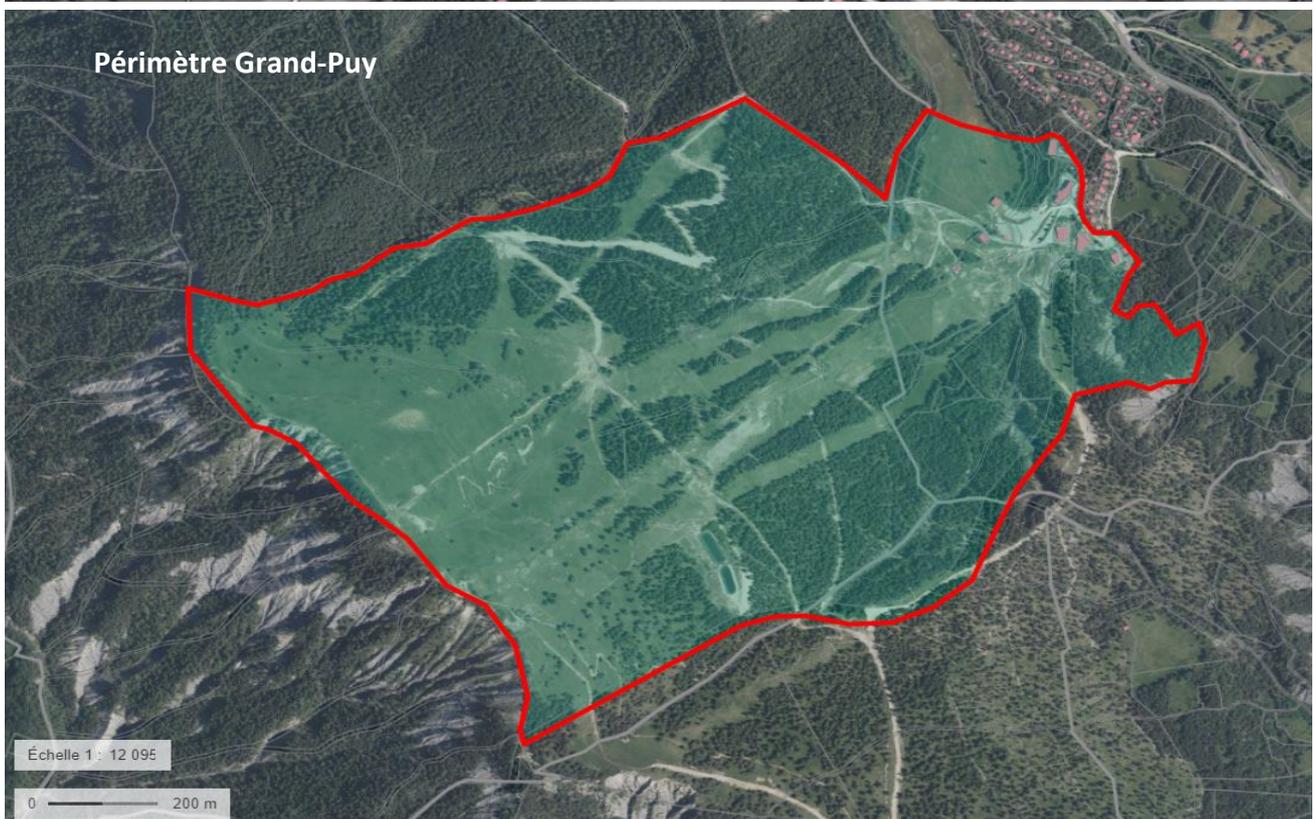
Au niveau de l'habitat, une étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU est engagée sur la commune depuis septembre 2022, étude qui déterminera la possibilité de lancer une OPAH-RU à la fin de l'année 2023. Enfin, une convention a été signée avec l'Établissement Public Foncier en vue d'acquérir plusieurs biens immobiliers identifiés comme très dégradés et de les réhabiliter. Il s'agit de deux îlots situés sur la rue principale et sur une partie de la rue Basse. Pour compléter ce dispositif une étude de faisabilité accompagnée de la rédaction d'un dossier d'éligibilité au dispositif de Résorption de l'Habitat Indigne (RHI) de l'ANAH sera lancée au milieu du mois de novembre 2022. Cette étude s'inscrit pleinement dans la politique de renouvellement de l'habitat dans le centre historique du village, avec en ligne de mire un objectif de mixité sociale grâce à des logements à bas prix et du logement social notamment.

Cette politique doit s'accompagner de mesures en faveur de l'implantation et de la conservation des commerces en centre-bourg, des mesures que l'on retrouve dans les effets juridiques de l'ORT (par

exemple l'exemption d'autorisation d'exploitation commerciale) mais aussi des mesures qui doivent être portées par la commune et ses partenaires (boutiques à l'essai, acquisitions, réhabilitations, etc.). Sans ses commerces de proximité, un centre-bourg ne peut pas rester attractif. Il ne peut pas le rester non plus sans associations et sans lieux de sociabilité, tels les bars/restaurants, locaux associatifs, salles de sport, bibliothèques, jardins partagés ou salles de spectacle, et encore moins sans éléments de patrimoine fédérateurs et vecteurs d'identité. C'est dans cette optique que la Citadelle Vauban, l'Église N.-D. de Nazareth et les autres monuments historiques de la commune feront l'objet de projets de restauration et de mise en valeur, dans le même temps que la création d'un centre culturel est en cours de réflexion. L'accès aux services joue également un rôle important dans l'attractivité d'une commune comme Seyne, notamment dans le domaine de la santé et du social. La commune pourrait par exemple devenir un intermédiaire ou un bailleur dans la mise à disposition de locaux à des professionnels de santé. Une réflexion sur le repositionnement des services dans le village (notamment La Poste) devrait permettre de rendre plus cohérente l'offre de services tout en facilitant l'aménagement du territoire. En outre, Seyne possède un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois gérée par la commune. Si aujourd'hui cette chaudière permet de fournir de l'énergie aux bâtiments publics, la réalisation d'un second réseau est à l'étude afin de rendre accessible aux particuliers cette énergie propre et non-soumise au marché fluctuant de l'énergie.

La mobilité, plus particulièrement la réorganisation des flux et des pôles structurants à l'échelle du centre-bourg, est un autre axe de développement majeur de la commune. L'amélioration des flux routiers sur l'artère principale du village, très exigüe et fréquentée par de nombreux poids lourds et engins agricoles, constitue une des priorités dans les années à venir. La possibilité d'une déviation est actuellement à l'étude. Dans le même temps, une nouvelle aire de stationnement verra le jour à l'entrée ouest du village afin de rééquilibrer l'importance de ce pôle par rapport au secteur de la Place d'Armes. Enfin, au niveau intercommunal une réflexion est en cours concernant la réalisation d'un cheminement doux entre Seyne et Selonnet dans le but de limiter l'usage de la voiture et de permettre aux habitants de la vallée de s'approprier leur environnement autrement. Cette initiative s'inscrit également dans une politique de transition touristique que tous les territoires de moyenne et de haute montagne connaissent. Diversification et désaisonnalisation seront les maîtres mots de la politique touristique de la commune qui s'efforcera de valoriser son patrimoine, ses paysages et ses produits locaux en collaboration avec la filière agricole locale, et de jouer sur l'effet levier de l'initiative publique pour engager la station du Grand-Puy dans sa transition économique.

Les périmètres opérationnels de l'ORT à Seyne



Le premier périmètre vise les enjeux structurels concernant à la fois les thématiques de l'habitat et du commerce, mais aussi du patrimoine, des équipements et du tourisme. Il correspond au centre historique de la commune ainsi qu'à des quartiers périphériques comprenant des équipements publics (complexe sportif) ou constituant des éléments essentiels à l'image touristique et à l'identité du centre-bourg (entrées de ville, jardins). Les pointillées oranges représentent les principales liaisons douces existantes et à développer. C'est dans ce périmètre que la très grande majorité des projets, matures ou non, de la commune se situent.

La décision de créer un second périmètre comprenant la station du Grand-Puy s'explique par plusieurs facteurs. D'abord, la station est gérée en régie par la commune mais les dépenses engagées par cette dernière sont largement supérieures aux recettes générées. Le budget de la commune s'est trouvé largement impacté, pénalisant potentiellement la tenue de projets importants. La redynamisation du Grand-Puy est de ce fait un enjeu majeur pour les finances de la commune, mais pas seulement. La station pourrait profiter des bénéfices de l'ORT pour attirer de nouveaux commerçants (il n'y aura bientôt plus de loueurs de ski en station, par exemple) et potentiellement résoudre en partie le problème des lits froids très prégnant sur le secteur. Redonner vie au Grand-Puy permettrait d'attirer un public plus nombreux de touristes été comme hiver, et participer à la hausse de la fréquentation du village et à une redynamisation du commerce en centre-ville. L'attractivité de Seyne s'en trouverait améliorée de manière générale, permettant d'attirer de nouveaux habitants en centre-ville. Plusieurs projets d'équipements touristiques sont envisagés au Grand-Puy, et leur inclusion dans le périmètre servira à faciliter leur inscription dans les futurs contrats intercommunaux, départementaux ou régionaux en vue de demandes de subventions.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION

Durée et fonctionnement

La présente convention est conclue pour une durée de **cinq ans**, soit pour les années civiles 2022 à 2027. Elle pourra être prorogée par accord des parties.

Chaque action ou opération des plans d'actions peut s'inscrire dans un calendrier différent de celui de la convention, en fonction de sa fiche action particulière.

La modification de la présente convention par avenant devra être validée en amont par le comité de pilotage de l'ORT, et par délibération des parties signataires.

Il est précisé que le contenu de la présente convention pourra être modifié en fonction de la publication des décrets d'application encadrant la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs décrits dans la présente.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elles seront soumises au préalable à l'analyse du comité de pilotage.

Gouvernance

La gouvernance du dispositif est assurée à l'échelle de chaque commune concernée. Chacune a mis en place :

- Un comité de projet composé de membres des partenaires signataires de la convention , des élus et techniciens de la commune et de l'agglomération.
- Un comité technique plus restreint pour assurer un suivi régulier et la préparation des comités de projet.

Concernant la ville de Digne-les-Bains, des groupes de travail thématiques ont également été mis en place dans la cadre de mise en œuvre du programme action cœur de ville.

Évaluation

L'Opération de Revitalisation du Territoire fera l'objet d'un bilan biennuel en comité de pilotage pour chaque commune signataire. Elle fera également l'objet d'une évaluation à l'issue de sa durée de 5 ans.

Cette évaluation permettra de constater l'état de déploiement du projet de revitalisation de chacune des communes signataires. Elle fera un bilan des effets de la politique contractuelle Petite villes de demain et de la mise en œuvre de l'ORT sur le territoire dans les différents périmètres d'intervention.

Engagement des partenaires

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Certains montants inscrits dans les fiches actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Ces éléments financiers sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches action, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

- **Communes de Château-Arnoux-Saint Auban et de Seyne**

En signant cette convention, les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban et de Seyne assument leur rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires alentour, et leur volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

Les communes s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations, etc.) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la convention-cadre, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du programme et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les communes signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du programme, ainsi qu'à son évaluation.

Les communes signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au programme, dont elles sont maîtres d'ouvrage.

- **Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération**

L'EPCI signataire, la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération, s'engage en signant cette convention à assumer son rôle de centralité au bénéfice de la qualité de vie de ses habitants et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique et engagée dans la transition écologique.

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération s'engage à conseiller et accompagner d'autres potentielles communes du territoire intercommunal désirant s'inscrire dans cette opération et répondant aux enjeux et orientations décrites dans cette convention (via la réalisation d'un avenant à la présente convention d'ORT).

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération s'engage à accompagner le travail d'animation des communes signataires en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les communes signataires sur la réalisation de leurs objectifs et actions.

- **L'Etat, les établissements et opérateurs publics**

L'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du programme, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du programme.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du programme.

L'Etat soutient l'ingénierie des collectivités par le cofinancement via le FNADT de postes de chef de projet, en complément des crédits apportés par les opérateurs partenaires du programme. Il s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le programme, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ANCT peut accompagner les territoires en conseil et ingénierie, via ses différents programmes d'intervention (France Service, tiers-lieux, etc.) et dans ses domaines d'expertise comme par exemple la revitalisation commerciale. L'ANCT soutient également les projets par le pilotage du programme Petites Villes de Demain, et en particulier du Club PVD ;
 - La Caisse des Dépôts peut mobiliser la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial – conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
 - L'ANAH peut apporter un accompagnement aux différentes phases d'une stratégie en matière d'amélioration de l'habitat pour des interventions intégrant les thématiques spécifiques relevant de ses priorités (la lutte contre l'habitat indigne et dégradé, la précarité énergétique, la fragilisation et dégradation des copropriétés, le vieillissement de la population, tant en phase préopérationnelle qu'opérationnelle). Cet accompagnement peut être destiné aux propriétaires (occupants ou bailleurs), syndicats de copropriétaires, collectivités ou opérateurs immobiliers).
-
- **Le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence**

Le Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence intervient au titre de ses politiques publiques de droit commun.

SIGNATURES DE LA CONVENTION PAR LES PARTENAIRES

PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION	COMMUNE DE CHÂTEAUX ARNOUX SAINT AUBAN	COMMUNE DE SEYNE
La Présidente Patricia GRANET BRUNELLO	Le Maire René VILLARD	Le Maire Laurent PASCAL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE	ETAT, ANAH et ANCT	
La Présidente Eliane BAREILLE	Le Préfet Marc CHAPPUIS	

FICHES ACTIONS – COMMUNE DE CHATEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHESION
DES TERRITOIRES



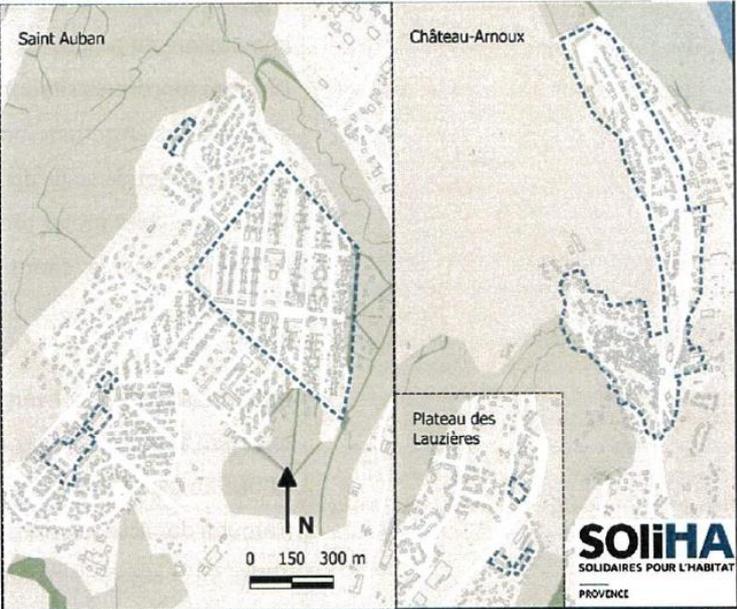
FICHE ACTION N° 1

Mise en œuvre d'une OPAH-RU

Orientation stratégique	Axe 1 : Rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat
Action nom	Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU)
Action n°	1
Statut	En projet / en cours de validation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>En tant que Petite Ville de Demain mais également au regard des évolutions démographiques et sociétales, la commune veut répondre aux besoins de sa population, que ce soit en augmentant le nombre de logements, en créant des logements adaptés aux personnes âgées ou encore en permettant d'améliorer des logements existants situés notamment dans les deux cœurs de la commune afin de leur redonner une attractivité.</p> <p>Si le centre ancien de Château-Arnoux était initialement l'objectif premier pour améliorer les logements qui ne sont plus attractifs au regard du mode de vie actuel (manque de luminosité, logements trop petits, absence de confort thermique, accessibilité limitée...) et également permettre de valoriser les espaces publics et le Château dans une visée touristique, il a ensuite été décidé de s'attacher à l'amélioration de l'habitat dans un périmètre plus important, au regard notamment de l'état de certains quartiers et particulièrement de certains immeubles collectifs.</p> <p>L'étude pré-opérationnelle a permis de définir au mieux les contours d'une future OPAH-RU, qui comprendrait le centre ancien de Château-Arnoux, le centre de Saint-Auban, le quartier de Font-Robert et les copropriétés.</p> <p>Il a notamment été identifié :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des problématiques notables de dégradation du bâti dans le centre-ancien ➤ Un parc vieillissant, qui présente des besoins de travaux d'économie d'énergie (maisons individuelles et copropriétés) ➤ Un marché immobilier peu dynamique, et peu de projets de travaux recensés <p>Les objectifs de l'OPAH-RU sont donc de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'habitat indigne, - Améliorer les conditions de vie des ménages occupants (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie), - Renforcer l'attractivité des cœurs de ville et réduire la vacance,





	<p>- Accompagner la transformation urbaine de la commune et préserver le patrimoine.</p> <p>Les objectifs globaux de cette opération concernent 130 logements dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 70 logements pour 10 copropriétés, - 28 logements propriétaires occupants, - 32 logements propriétaires bailleurs. <p>La commune met en place des subventions complémentaires afin de faciliter l’atteinte de ces objectifs.</p> 
Partenaires	<p>Etat / Anah Conseil Régional Conseil Départemental : CDST 2021-2023 Caisse d’Allocations Familiales</p> <p>Octobre 2022 : validation du projet de convention par les partenaires techniques Novembre 2022 : délibération en conseil municipal et mise à disposition du public Décembre 2022 : validation par les partenaires du projet et signature</p>
Dépenses prévisionnelles	

	Aides aux travaux				Aides à l'ingénierie	
	Propriétaires Occupants	Propriétaires Bailleurs	Copropriétés	Aides complémentaires	Part fixe	Part variable
ANAH	398 500 €	601 500 €	555 000 €		138 600 €	39 360 €
Ville	72 000 €	111 750 €	36 000 €	155 000 €	49 240 €	
Région	93 000 €	105 500 €	18 000 €			
Département					30 000 €	
CAF					20 000 €	
Total par type	563 500 €	818 750 €	609 000 €	155 000 €	237840 €	39 360 €
Total par aides	2 146 250 €				277 200 €	
Total général	2 423 450 €					
Plan de financement prévisionnel / définitif						
Calendrier	Janvier 2023 – Décembre 2027					
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription dans le CRTE Inscription dans le CDST 2021-2023					
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réunions du comité de pilotage de l'OPAH Nombre de logements bénéficiant du dispositif					
Conséquence sur la fonction de centralité	Les deux cœurs de ville de la commune sont dans le périmètre de l'ORT et dans celui de l'OPAH. En réhabilitant des logements, en remettant sur le marché des logements vacants, en améliorant l'apparence de certains immeubles avec le ravalement de façade, l'OPAH permettra de renforcer l'attractivité des deux centres. Cette attractivité sera renforcée avec les actions envisagées par la commune de requalification des espaces publics.					
Annexes						

FICHE ACTION N° 2

Achat d'un local commercial

Orientation stratégique	Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs
Action nom	Achat d'un local commercial
Action n°	2
Statut	Validée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>Depuis deux ans, on compte une dizaine d'installation de commerces sur la commune.</p> <p>L'accent pour la revitalisation du commerce de proximité est mis à Saint-Auban, pour éviter de ne briller que lors du marché dominical.</p> <p>La commune souhaite renforcer la dynamique en rachetant des immeubles/locaux commerciaux afin de les rénover et les proposer à la location, avec un loyer modéré.</p> <p>En ce sens, un immeuble appartenant à Arkema a été identifié, à côté de la Place Pechiney.</p> <p>Il est composé d'un local commercial en rez-de chaussée de 104 m² avec cave, où se trouvait avant la pharmacie, et de deux logements de 122 m² chacun à rénover.</p> <p>La surface de la parcelle fait 155 m² incluant un espace non bâti</p> <p>Le local commercial ne nécessite pas de gros travaux.</p> <p>Au-delà du local commercial, une réflexion est en cours pour rénover les deux logements et les louer ou d'accueillir la Maison de Santé.</p>
Partenaires	
Dépenses prévisionnelles	Achat du bâtiment : 130 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	Autofinancement
Calendrier	2022 - 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Inscription dans le CRTE



Indicateurs de suivi et d'évaluation	Achat du bâtiment Installation d'un nouveau commerce répondant aux besoins de la population dans le local
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec l'installation d'un nouveau commerce dans ce local abandonné, l'offre du centre de Saint-Auban sera renforcée
Annexes	

FICHE ACTION N° 3

Développer la plateforme industrielle

Orientation stratégique	Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs
Action nom	Développer la plateforme industrielle
Action n°	3
Statut	En cours de validation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>La plateforme industrielle de Saint-Auban a été labélisée par l'Etat « site industriel clés en mains ». Il n'y en a que deux en Région Sud/Paca. La Région est d'ailleurs partie prenante de cette labélisation.</p> <p>Si le site peut accueillir de nouvelles entreprises avec des infrastructures existantes de qualité, des travaux sont nécessaires dans le ravin du Barrasson pour éviter le risque d'inondation.</p> <p>La continuité du pont cadre est la solution privilégiée par l'Etat. Les travaux doivent commencer en 2023.</p>
Partenaires	Etat Région PAA Arkema
Dépenses prévisionnelles	800 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat (DSIL 2023) : 400 000 € Région : 80 000 € PAA : 80 000 € Arkema : 80 000 € Autofinancement : 160 000 €
Calendrier	2022 - 2023
Lien autres programmes et contrats territorialisés	
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux



	Installation de nouvelles entreprises
Conséquence sur la fonction de centralité	Renforcer le pôle industriel c'est renforcer l'emploi sur la commune, les flux entrants et sortants voire l'installation de nouvelles personnes sur la commune, renforçant sa fonction de centralité
Annexes	

FICHE ACTION N° 4

Requalification des cœurs de ville Tranche 1 : Place Pechiney

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Requalification des cœurs de ville Tranche 1 : Place Pechiney Saint-Auban
Action n°	4
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>La commune comporte plusieurs entités urbaines avec des coupures paysagères et topographiques fortes au-delà des spécificités historiques: le cœur de village de Château-Arnoux, la cité de Saint-Auban, et l'entité plus récente du plateau des Lauzières.</p> <p>La commune souhaite ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réunir les trois entités urbaines via des liaisons douces ✓ Créer une nouvelle centralité au niveau du plateau des Lauzières ✓ Préserver l'esprit de quartier ✓ Valoriser les spécificités patrimoniales des deux pôles historiques ainsi que du plateau des Lauzières ✓ Renforcer les différents quartiers afin de leur donner une véritable vocation de « cœur de village » pour les habitants, mais aussi avec un développement économique spécifique (commerces de proximité, valorisation patrimoniale et touristique, pôle culturel etc) <p>La requalification des trois places autour du Château ainsi que la place Pechiney au centre de Saint-Auban et les espaces alentours sont souhaités afin de redonner une vraie fonction de centralité à ces espaces.</p> <p>Plusieurs tranches pour ce projet de requalification sont prévues au regard de l'ampleur des travaux envisagés et de leurs coûts.</p> <p>Pour le centre de Saint-Auban, les aménagements visent à :</p>



- ❖ Améliorer la lisibilité de l'entrée Ouest du cours Pechiney depuis l'avenue Alsace-Lorraine
- ❖ Redonner de l'espace aux piétons et valoriser des lieux de vie et de rencontre pour les habitants, notamment sur la place Pechiney
- ❖ Valoriser les commerces existants et répondre au besoin de stationnements de proximité immédiate
- ❖ Apporter des réponses aux besoins en stationnement lors des marchés
- ❖ Mettre en valeur le patrimoine existant autour de l'église, de la maison France-Services et de l'ancienne école
- ❖ Préserver l'esprit constructif de la Cité Jardin

Plus particulièrement pour la place Pechiney :

- Requalifier la place centrale en espace multifonctionnel, comportant des sous-espaces spécifiques : espace jeux d'eau dans l'axe du cours Pechiney, kiosque traditionnel pouvant accueillir des événements et espace central ouvert avec jeux d'aménagements paysagers et de mobilier sous l'ombrage des arbres préservés
- Préserver une circulation en sens unique autour de la place Pechiney, dans un esprit de symétrie de la place
- Réaménager la voirie Sud de la place Pechiney avec une voirie recalibrée à 4 m de largeur et un stationnement en épi côté centre de formation, permettant de créer un trottoir piétonnier le long du bâtiment et de mettre en scène la nouvelle entrée du bâtiment sur la place Pechiney
- Mettre en valeur le cours Pechiney via une requalification légère du square d'entrée au carrefour avec l'avenue Alsace-Lorraine : création d'une continuité du trottoir Sud du cours Pechiney à travers le square

Ce projet de requalification du centre de Saint-Auban est estimé à 3,7 millions d'euros HT.

Ainsi, pour Saint-Auban, la première phase serait la place Pechiney pour un montant de 1 522 487,20 € HT

	
Partenaires	Etat Région
Dépenses prévisionnelles	1 522 487,20 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	AAP FEDER rural 2025 : 50% : 761 243,60 € DSIL (2024-2025?) : 200 000 € Région : 200 000 € Autofinancement : 361 243,60 €
Calendrier	2023 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux de la place Utilisation de la place par les habitants et organisation d'évènements

Conséquence sur la fonction de centralité	La requalification du centre de Saint-Auban et de la place Pechiney en particulier a pour objectif de revitaliser cet espace en le rendant plus attractif pour les habitants mais aussi pour les entreprises et les touristes.
Annexes	

FICHE ACTION N° 5
Requalification des cœurs de ville - Tranche 2: Place de la Résistance

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Requalification des cœurs de ville - Tranche 2: Place de la Résistance
Action n°	5
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>La requalification des espaces publics centraux de la commune vise à la fois le centre de Saint-Auban et le centre de Château-Arnoux.</p> <p>Pour le centre de Château-Arnoux, les objectifs de la requalification des trois places autour du Château sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Mettre en valeur le château et son parvis, en lien avec la place Camille Reymond ❖ Redonner de l'espace aux piétons et valoriser des lieux de vie et de rencontre pour les habitants, notamment sur la place Camille Reymond ❖ Valoriser les commerces existants et répondre au besoin de stationnements de proximité immédiate ❖ Mettre en valeur le monument aux morts place de la Résistance ❖ Sécuriser les accès viaires sur la route nationale ❖ Optimiser le stationnement sur la place de la Résistance ❖ Préserver des emplacements pour camping cars sur la place de la Résistance ❖ Requalifier les accroches au boulodrome et à l'allée cavalière





Plus particulièrement, les travaux de requalification de la place de la Résistance visent à :

- ❖ Mettre en valeur le monument aux morts pacifiste à travers un espace piéton et paysager le long du talus et à travers l'aménagement d'un espace central de mise en scène du monument aux morts
- ❖ Valoriser le jardin avec la fontaine de l'ancien Moulin, côté Nord de la place
- ❖ Requalifier les accroches avec des liaisons douces piétonnes vers le château, le boulodrome et l'allée cavalière
- ❖ Optimiser le stationnement et préserver des emplacements pour camping cars
- ❖ Aménager une petite gare routière sur la partie Sud de la place, avec un arrêt de bus pour les lignes régionales – sens de circulation pour les bus à partir de l'entrée Nord de la place depuis la route nationale
- ❖ Construire une extension de la maison des aînés : espace gare routière (billetterie, sanitaires, ...) en partie RDC et une buvette côté esplanade (aires de jeux et boulodrome) au R+1
- ❖ Construire une halle couverte pour le marché ou pour diverses manifestations locales en RDC d'un nouveau bâtiment implanté côté Nord de la place, en lien avec le jardin de l'ancien Moulin
- ❖ Aménager une aire de jeux pour enfants sur la partie esplanade du boulodrome – accès direct et sécurisé depuis le centre ancien de Château-Arnoux



Les travaux des autres places : de la Poste, Jean Jaurès et Camille Reymond, se feront après 2026, au regard du coût aujourd'hui estimé de 2 814 693, 66 €

Partenaires	Etat Région FEDER rural, 2026 ?
Dépenses prévisionnelles	1 389 379, 63 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	AAP FEDER rural 2026 : 50% : 694 689,82 € DSIL (2026) : 200 000 € Région : 200 000 € Autofinancement : 294 690 €
Calendrier	2024 - 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Augmentation de la fréquentation de l'espace par les habitants et par les touristes
Conséquence sur la fonction de centralité	Ce projet de requalification est lié aux autres tranches de travaux de requalification du cœur de Château-Arnoux ainsi qu'à la valorisation touristique du Château et ainsi au transfert de la Mairie.
Annexes	

FICHE ACTION N° 6
Réhabilitation du Château

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Réhabilitation du Château
Action n°	6
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>Afin de valoriser de manière touristique le Château Gothique et Renaissance, en lien également avec le développement touristique autour du lac de L'Escale et la volonté de recréer un espace cœur de village convivial, il est envisagé le transfert des services de la Mairie présents dans le Château à long terme.</p> <p>Actuellement, que ce soit pour les services administratifs présents ou encore pour un objectif de valorisation touristique à long terme, le Château doit être rénové en termes énergétiques (changement des fenêtres etc).</p>
	



Partenaires	Etat DRAC Région
Dépenses prévisionnelles	500 000 €
Plan de financement prévisionnel / définitif	DSIL rénovation énergétique 2023 Région, Fondation du patrimoine
Calendrier	2023- 2026
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Economies d'énergie réalisées
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette réhabilitation servira de prime abord les services municipaux mais à long terme ils seront nécessaires pour une valorisation touristique de ce Château.
Annexes	

FICHE ACTION N° 7

Réhabilitation des Halles de Saint-Auban

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Réhabilitation des Halles de Saint-Auban
Action n°	7
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>Construites en 1919, les Halles comprenaient à l'origine des boutiques alimentaires de vente, destinées à recevoir les producteurs de la région. Dans les années 1950, les supports et étals devenus dangereux ont été supprimés. Depuis, la structure a été conservée et est principalement utilisée par des commerçants non sédentaires lors du marché dominical. Le projet prévoit la fermeture des 5 arches par des fers pleins, la réfection du sol, la réfection de la charpente bois, la réfection des murs, l'habillage des câblages électriques et un éclairage LED.</p> <p>Cette nouvelle salle, atypique, fermée et utilisable, serait consacrée à des activités culturelles, ludiques ou scolaires à destination des enfants, jeunes, seniors, habitants ou touristes.</p> <p>Exemples : Salle de cinéma et de projection en plein air, salle d'exposition, lieu d'expression artistique et festives, ateliers intergénérationnels, maintien de l'activité commerciale</p>
Partenaires	Région : réponse à un appel à projet



	Département : contribution actée /CDST
Dépenses prévisionnelles	166 309,06 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Région : 50 000 € Département : 49 892 € Autofinancement : 66 416,34 €
Calendrier	2023 - 2024
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Utilisation adéquate et fréquente de cet espace rendu attractif
Conséquence sur la fonction de centralité	Les Halles sont au cœur de Saint-Auban à côté de la place Pechiney. Lieu où de nombreux projets sont envisagés pour le redynamiser, commerces, logements, requalification espaces publics etc
Annexes	

FICHE ACTION N° 8

Réhabilitation du Chalet Prouvé

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Réhabilitation du Chalet Prouvé
Action n°	8
Statut	En projet
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>La commune a acquis en décembre 2020 une maison à portique dite « Chalet Prouvé » 3 rue de la Colline à Saint Auban. Ce Chalet Prouvé est inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques depuis 2001. La DRAC a proposé le classement de ce bâtiment, ce qui a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 20 juillet 2022. Des travaux de restauration sont prévus.</p> 
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnelles	460 000 € HT
Plan de financement prévisionnel	Etat/DRAC 70 % : 322 000 € Mécénat 10% : 46 000 € Autofinancement : 92 000 €
Calendrier	2024 -2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Valorisation touristique de cette maison – communication



Conséquence sur la fonction de centralité	Valoriser le patrimoine de la commune pour développer le tourisme est un enjeu et un moyen de renforcer la centralité
Annexes	

FICHE ACTION N° 9

Création d'un pôle enfance jeunesse

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Création d'un pôle enfance jeunesse
Action n°	9
Statut	Engagée
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>Il s'agit de la réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Henri Wallon (bâtiment situé derrière l'église de Saint-Auban) pour accueillir un pôle réunissant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre de Loisirs Sans Hébergement de 3 à 11 ans • Le Point d'Information Jeunesse • Les services administratifs du CCAS qui gèrent la jeunesse • Le centre social La Marelle <p>L'avant-projet a été défini et la consultation des entreprises est en cours.</p>
Partenaires	Etat Région CAF
Dépenses définitives	2 025 370 € HT
Plan de financement définitif	DSIL 2022 : 250 000 € Autre subvention Etat : 50 000 € FRAT : 200 000 € CAF : 379 950 € Prêt CAF : 207 038 € Autofinancement : 938 382 €
Calendrier	2022 - 2023

Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Collaboration facilité entre les différents services au service de la jeunesse
Conséquence sur la fonction de centralité	Réinvestir un espace central à Saint-Auban pour l'enfance jeunesse permet aussi de redonner vie au centre, en lien avec la volonté de requalifier la place Pechiney pour la rendre plus conviviale, et permettrai aussi d'attirer de nouvelles familles dans le centre
Annexes	

FICHE ACTION N° 10
Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP)
Action n°	10
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>La Commune porte le projet phare de création d'une MSP au regard de l'offre de soins en médecine générale et spécialiste particulièrement fragilisée, qu'il est vital de renforcer.</p> <p>Au-delà d'une certaine décroissance, la Commune fait face au vieillissement de sa population, similaire au département, mais avec une part des plus de 80 ans significativement plus importante : presque 500 personnes de plus de 80 ans sur la commune (9,5 % de la population).</p> <p>La Commune compte 5 médecins généralistes, dont un exerçant uniquement à présent de l'acupuncture et un s'étant installé il y a peu. Ceci étant, 3 médecins sur 5 ont plus de 60 ans, (soit 60 % pour une moyenne nationale de 32 %), soit une proportion qui demande d'anticiper l'avenir.</p> <p>L'offre de soins de premier recours est insuffisante et celle de second recours inexistante.</p> <p>La MSP permettrait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de faciliter l'accès aux soins pour les patients, - de répondre aux besoins de la population, - d'attirer de nouveaux professionnels de santé, - de faciliter la coordination entre professionnels de santé.

La réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité a confirmé la fragilisation en offre de soins sur notre commune.

Le nouveau zonage de l'ARS confirme ce risque avec le maintien de la Commune en Zone d'Actions Complémentaires (ZAC).

La Commune a ensuite décidé d'accompagner les professionnels de santé pour l'élaboration du pré-projet de santé, qui doit être validé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour lancer ensuite la phase immobilière du projet.

Diverses rencontres se sont tenues entre novembre 2021 et février 2022, ainsi que des entretiens individuels.

Le volet projet de soins du pré-projet de santé, avec le diagnostic, a été défini et le volet projet professionnel est en cours de définition. Il sera cofinancé dans le cadre du programme PVD par la Banque des Territoires.

Les professionnels convergent dans l'analyse des besoins de santé du territoire avec 4 axes pour le projet de soins qui se dégagent :

- Prise en charge du sujet âgé et des pathologies liées au vieillissement (retour à domicile post-hospitalisation ; favoriser le maintien à domicile)
- Prise en charge des maladies chroniques (diabète ; psychiatrie)
- Prise en charge de la santé mentale (prise en charge des troubles dépressifs ; ruptures de parcours : un suivi des patients discontinu)
- Les besoins de prévention, notamment la nécessité de renforcer les interventions dans les écoles et lycées pour les jeunes, vis-à-vis desquels la prévention est trop limitée.

Pour que la Commune puisse faire aboutir ce projet, au-delà de l'engagement des professionnels de santé, il est nécessaire d'acquérir un bâtiment et de le réaménager afin de satisfaire les besoins des professionnels de santé et également les meilleurs engagements énergétiques possibles.

Un premier bâtiment a été identifié et visé pour ce projet. Il s'agit d'un ancien hôtel, situé à Saint-Auban près du centre et en bordure de la route nationale. Ce bâtiment fait quasiment 800 mètres carrés. Des travaux au delà de l'acquisition sont nécessaires.

Partenaires	Etat Agence Régionale de Santé Conseil Régional
Dépenses prévisionnelles	450 000 € HT acquisition 800 000 € HT travaux
Plan de financement prévisionnel	Acquisition : DSIL (2024) : 225 000 € Travaux : Région : 200 000 € FEDER rural 2024 : 400 000 € ARS: 40 000 € Centre médico psychologique ?
Calendrier	2023 -2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation de la MSP Installation de nouveaux médecins généralistes et spécialistes Augmentation de l'offre de soins
Conséquence sur la fonction de centralité	Une MSP dans le centre de Saint-Auban est également un moyen pour revitaliser le centre et renforcer la fonction de centralité de la commune dans sa globalité
Annexes	

FICHE ACTION N° 11

Voie douce – Vallon du Barrasson

Orientation stratégique	Axe 5 : Accompagner la transition des territoires en s'appuyant sur les mobilités douces, la rénovation énergétique et l'accès au numérique
Action nom	Voie douce – Vallon du Barrasson
Action n°	11
Statut	En projet
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Château-Arnoux-Saint-Auban
Description de l'action	<p>Le vallon du Barrasson et son torrent créent une véritable coupure dans la continuité de l'urbanisation de la commune.</p> <p>Mais il est nécessaire de préserver les continuités écologiques et paysagères du site.</p> <p>Cette zone est d'ailleurs soumise à de nombreux aléas/risques</p> <p>Le vallon est le passage obligé pour permettre de relier la Cité de Saint-Auban au plateau des Lauzières.</p> <p>Le chemin dans le vallon, tout comme le passage le long de la route et près du pont, ne permettent pas une bonne sécurité des piétons.</p> <p>La sécurisation des déplacements doux est un enjeu important, particulièrement pour les collégiens.</p> <p>La solution envisagée après une première étude est celle de la création d'une passerelle à côté du pont, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passerelle d'environ 40 ml - Aménagement d'un trottoir piétonnier sécurisé le long de la RD, avec murets montagne en béton en délimitation route / trottoir - Aménagement d'un trottoir piéton sur passerelle en encorbellement de la route sur environ 100 ml à l'endroit où le talus est très pentu



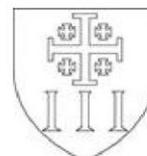
	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en scène du passage piéton (éclairage, revêtements de sols spécifiques) - Aménagement du cheminement piéton vers le collège avec murets de soutènement - Réaménagement du carrefour d'entrée du collège sur la RD – proposition Département 04 <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 20px;">   </div>
Partenaires	Conseil départemental au regard de l'utilisation principale par les collégiens DREAL : appel à projets pour les aménagements cyclables Région
Dépenses prévisionnelles	869 447,25 € HT
Plan de financement prévisionnel	AAP DREAL : 347 778,90 € Région : 200 000 € Conseil départemental : estimation 100 000 € (pour enrobé uniquement)
Calendrier	2024 - 2025
Lien autres programmes et contrats territorialisés	CRTE
Indicateurs de suivi et d'évaluation	Réalisation des travaux Utilisation de la voie douce par les collégiens et par les habitants pour relier les deux parties de la commune
Conséquence sur la fonction de centralité	Créer du lien entre les différentes parties de la commune et permettre un déplacement doux facilité

Annexes	
---------	--

FICHES ACTIONS – COMMUNE DE SEYNE



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

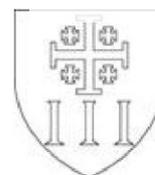


FICHE ACTION N° 01

Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU

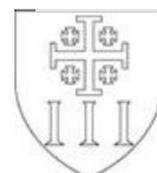
Orientation stratégique	Axe 1 : Rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat
Action nom	Etude pré-opérationnelle d'OPAH-RU
Action n°	01
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	1 ^e phase : diagnostic du territoire, priorisation des périmètres et des types de logements à enjeux 2 ^e phase : analyse approfondie d'immeubles et de logements tests, montage pré-opérationnel de l'OPAH-RU, déterminer les déclinaisons thématiques envisageables et les objectifs de l'OPAH-RU sur le territoire, établir les moyens techniques, opérationnels et financiers nécessaires à la bonne réussite de l'OPAH-RU.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est de revitaliser le centre-ancien en mettant en place des mesures incitatives visant les propriétaires (bailleurs ou occupants) dans le but de participer à la rénovation de l'habitat et la mise sur le marché de logements neufs à destination de nouveaux arrivants.
Partenaires	ANAH Banque des Territoires Conseil Départemental
Dépenses définitif	Coût total de l'opération : 32 663,33 € HT
Plan de financement définitif	Agence Nationale de l'Habitat (50%) : 16 332 € Banque des Territoires (25%) : 8 165,80 € Conseil Départemental 04 – Revoyure CDST 2021-2023 (5%) : 1 633 € Autofinancement commune de Seyne (20%) : 6 532,53 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Département : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2021-2023 (clause de revoyure) Agglomération : Sera inscrite dans le prochain contrat « Nos Territoires d'Abord » (ex CRET) de Provence Alpes Agglomération
Indicateurs d'avancement	➤ COFIL de lancement ➤ Visites de terrain ➤ Production des livrables
Indicateurs de résultats	➤ Mise en place d'une OPAH-RU sur la commune
Calendrier	27 septembre 2022 – 27 mars 2023




FICHE ACTION N° 02
**Etude de faisabilité RHI-THIRORI et montage du dossier
 d'éligibilité auprès de l'ANAH**

Orientation stratégique	Axe 1 : Rendre attractifs les centres bourgs via la réhabilitation et la restructuration de l'habitat
Action nom	Etude de faisabilité RHI-THIRORI et montage du dossier d'éligibilité auprès de l'ANAH
Action n°	02
Statut	Validée
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	1 ^e phase : état des lieux et programme sur chacun des îlots afin de rechercher le montage le plus approprié à leur réalisation : RHI ou THIRORI et en définir le périmètre opérationnel et les outils complémentaires éventuels à mobiliser. 2 ^e phase : vérifier l'éligibilité du dossier au financement RHI ou THIRORI.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Revitaliser le centre-ancien en mettant en place des mesures coercitives visant les propriétaires (bailleurs ou occupants) dans le but de participer à la rénovation de l'habitat et la mise sur le marché de logements neufs à destination de nouveaux arrivants.
Partenaires	ANAH
Dépenses définitif	Coût total de l'opération : 38 080 € HT
Plan de financement définitif	Agence Nationale de l'Habitat (50%) : 19 040 € Autofinancement commune de Seyne (50%) : 19 040 €
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COFIL de lancement ➤ Visites de terrain ➤ Production des livrables
Indicateurs de résultats	➤ Mise en place d'une opération RHI-THIRORI sur les îlots sélectionnés par la commune
Calendrier	25 octobre 2022 – 25 avril 2023



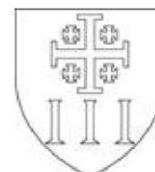


FICHE ACTION N° 03

Solution numérique en faveur du commerce

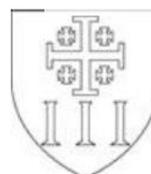
Orientation stratégique	Axe 2 : Booster l'attractivité des territoires par la relance de la dynamique économique des centres bourgs
Action nom	Mise en place d'un accompagnement sur 12 mois à la digitalisation des entreprises locales
Action n°	03
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Cette opération résulte du « Plan relance commerces de proximité » de la Banque des Territoires. Il s'agit d'un accompagnement des commerces dans la digitalisation de leurs activités. La commune paye pour les professionnels de son territoire le coût de l'abonnement pour une année, qui serait le « coup de pouce » qui manque à la relance et à la revitalisation.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est de relancer l'attractivité du territoire en augmentant la visibilité des commerces, associations, évènements sur le net.
Partenaires	Banque des Territoires : co-financier Société Alp'Mountain : prestataire
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total de l'opération : 32 900 € HT - Abonnements utilisateurs professionnels plate-forme e-commerce pour 12 mois (estimation pour 70 professionnels) : 32 900,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Banque des Territoires (60,80%) : 20 000 € HT Autofinancement commune de Seyne (39,20%) : 12 900 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Signature de la convention avec Alp'Mountain ➤ Réunions publiques d'information ➤ Nombre de commerçants/artisans intéressés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre de commerçants/artisans abonnés à la plate-forme ➤ Augmentation de la fréquentation et du chiffre d'affaires des abonnés
Calendrier	06/2022 – 07/2023




FICHE ACTION N° 04
Cheminement Piétonnier

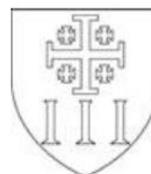

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Création d'une voie verte entre le centre du village et le pôle sportif de la commune de Seyne
Action n°	04
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Médian
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	<p>La commune a engagé une opération d'aménagement d'un cheminement piétonnier le long d'un petit canal d'irrigation, d'une longueur de 180m et d'une largeur de 2,5m. Il relie le village, depuis le restaurant scolaire, au complexe sportif. Le sentier est exclusivement piéton et permet de garantir la sécurité des usagers, notamment des enfants.</p> <p>Le sentier est actuellement en état de marche et est emprunté par les seynois quotidiennement. Il reste encore à acquérir les terrains de manière définitive, et à effectuer quelques opérations visant l'assurance de l'éclairage public sur le sentier, l'installation de mobilier urbain (bancs, palissades) et la végétalisation.</p>
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Sécuriser l'accès pour les habitants et les touristes, relier les deux espaces vitaux du territoire que sont le centre du village et le pôle sportif.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel	Coût total de l'opération : 126 760,15 € HT - Acquisition foncière : 31 880,00 € HT - Géomètre : 2 860,00 € HT - Gros œuvre : 33 212,50 € HT - Palissade et végétalisation : 10 400,00 € HT - Passerelle : 14 960,00 € HT - Eclairage public : 21 924,00 € HT - Marge pour imprévus (10%) : 11 523,65 € HT
Plan de financement	Etat - DETR 2021 (50%) : 63 380,08 € HT Bonus Bois des Alpes (5%) : 6 338,01 € HT Autofinancement commune de Seyne (45%) : 57 042,06 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Agglomération : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) de Provence Alpes Agglomération 2021-2026
Indicateurs d'avancement	➤ Acquisition des terrains ➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de réalisation	➤ Cheminement fonctionnel et emprunté quotidiennement par les seynois
Calendrier	11/2021 – 03/2024




FICHE ACTION N° 05
Requalification de la Place d'Armes

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Restructuration et requalification de la Place d'Armes
Action n°	05
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Porte d'entrée et lieu de vie principal de la commune, la Place d'Armes souffre d'un manque de lisibilité dans sa fonction et d'un manque de convivialité général. Le lieu fait à la fois office de parking, de place du marché et de lieu de rencontre. Cependant la fonction « parking » tend à prendre le dessus sur les autres fonctions et, à la demande des citoyens, un projet de requalification de cet espace a été jugé nécessaire.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est de rendre à la Place d'Armes sa fonction de lieu de sociabilisation et de convivialité grâce à une végétalisation et un aménagement du lieu (bancs, changement de revêtement, scène de spectacle, réduction du nombre de places de parking, etc.).
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel	Coût total de l'opération : 562 500 € HT
Plan de financement prévisionnel	Région SUD PACA - FRAT 2022 (44,44%) : 250 000 € HT (en cours d'instruction) DETR 2017 (35,56%) : 200 000 € HT Autofinancement commune de Seyne (20%) : 112 500 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Agglomération : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) de Provence Alpes Agglomération 2021-2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement d'un architecte / MOE ➤ Participation citoyenne dans l'élaboration du projet ➤ Lancement d'une consultation pour les travaux d'aménagement ➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin des travaux ➤ Satisfaction de la population vis-à-vis de ce nouvel espace
Calendrier	07 juillet 2022 – Septembre 2024





FICHE ACTION N° 06

Aménagement d'une aire de stationnement et d'accueil à l'entrée ouest du village

Orientation stratégique	Axe 3 : Améliorer le cadre de vie dans les cœurs de bourgs en requalifiant les espaces publics et en valorisant les patrimoines
Action nom	Aménagement d'une aire de stationnement et d'accueil à l'entrée ouest du village
Action n°	06
Statut	En phase de conception
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Construction d'une aire de stationnement et d'accueil à l'entrée ouest du centre-bourg où le stationnement est à l'heure actuelle anarchique. Elle sera située entre la chapelle Bellevue et le cimetière, et bénéficiera d'un point de vue sublime sur la vallée et les montagnes de la Blanche. La capacité sera d'environ une douzaine de places de parking.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Rééquilibrer les pôles d'attractivités du village en renforçant sa façade ouest, réguler le trafic automobile dans la rue principale en offrant des places de stationnement en entrée de village, anticiper la création d'un pôle culturel et l'aménagement du parcours touristique et patrimonial autour de la citadelle et de Notre-Dame de Nazareth.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel	Coût total de l'opération : 167 563 € HT
Plan de financement prévisionnel	DETR – année à définir (50%) : 83 781,50€ Autofinancement commune de Seyne (50%) : 83 781,50€
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement d'un MOE ➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Fin des travaux ➤ Réduction du flux routier en centre-bourg et fin du stationnement anarchique sur cette zone du village ➤ Dynamisation du pôle ouest de la commune
Calendrier	Printemps 2024 – Printemps 2025



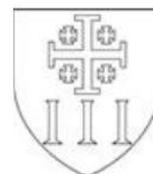


FICHE ACTION N° 07

Rénovation de la mairie de Seyne

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Travaux de réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité de la mairie de Seyne
Action n°	07
Statut	En phase de conception
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	La mairie actuelle ne joue pas son rôle de vitrine exemplaire de la commune, la dernière rénovation partielle remontant à 2008. La municipalité a donc décidé d'une réhabilitation et de changements que l'on peut clairement qualifier d'impérieux et indispensables. Le déroulé de l'opération se ferait sur une période d'une année.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	L'opération a pour objectif principal la mise aux normes d'accessibilité du bâtiment, mais vise aussi à faire en sorte que la mairie puisse remplir toutes les missions qui lui incombent dans les meilleures conditions possibles.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel/définitif	Coût total de l'opération : 347 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Etat – DETR 2022 (57,64%) : 200 000 € HT Etat – DSIL 2022 (22,36%) : 77 600 € HT Autofinancement commune de Seyne (20%) : 69 400 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Agglomération : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRRTE) de Provence Alpes Agglomération 2021-2026
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement d'un architecte / MOE ➤ Consultation marché public pour travaux ➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Rez-de-chaussée de la mairie aménagé pour la rentrée 2023 ➤ Réception finale du chantier
Calendrier	03/2023 – 03/2024



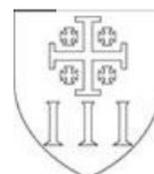


FICHE ACTION N° 08

Nouvelle Ecole

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Projet de réhabilitation de l'ancien hôpital local Saint-Jacques en pôle scolaire (école élémentaire, filière spécialisée, internat collège, etc.)
Action n°	08
Statut	En phase de conception
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Le site actuel ne répond plus, en l'état, aux usages actuels de l'école élémentaire. Par ailleurs, sa situation géographique est excentrée par rapport aux autres infrastructures scolaires du village qui sont regroupées dans un même secteur (école maternelle, collège, restaurant scolaire) imposant aux élèves de nombreux aller et retours quotidiens notamment à l'heure du déjeuner. Un site a été sélectionné pour le projet, il s'agit d'un ancien hôpital local (Saint-Jacques), dont l'activité fut déplacée dans un bâtiment neuf en lisière du village.
Objectifs et conséquences sur la fonction de centralité	Relocaliser l'école élémentaire dans l'ancien hôpital local permettra de recentrer l'école vis-à-vis de la maternelle, du collège, du restaurant scolaire et de l'arrêt de bus. Ainsi, une véritable cité scolaire verra le jour, avec une offre élargie pour drainer des élèves venant de l'extérieur de la commune et sauver le collège qui, du fait du faible nombre d'élèves, est sur la sellette. Cela contribuera également à renforcer et à pérenniser la fonction de centralité de Seyne.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel	Environ 4 000 000 €
Plan de financement prévisionnel	Région – Nos Communes d'Abord 2023 (en réflexion) Etat – DETR/DSIL (année à définir) Europe – FEDER Rural AAP 2022 (dossier de demande à réaliser pour dépôt mars 2023) Département – Volet Collège (pas encore sollicité, en réflexion)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Agglomération : opération qui sera inscrite dans le prochain contrat « Nos Territoires d'Abord » (ex-CRET) de Provence Alpes Agglomération pour 2023-2027
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Recrutement d'un architecte / MOE ➤ Consultation marché public pour travaux ➤ Démarrage du chantier
Indicateurs de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueil des élèves de l'école élémentaire à la rentrée 2025 ➤ Accueil des élèves de la section spécialisée au collège à la rentrée 2026 ➤ Ouverture de l'internat
Calendrier	06/2022 – 12/2025



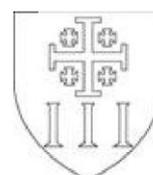


FICHE ACTION N° 09

Pôle Sportif – Tranche 1

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Modernisation du pôle multi-activités sportives du pays de Seyne – Tranche 1 : rénovation énergétique et mise aux normes.
Action n°	09
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Les travaux de modernisation du pôle sportif visent à réhabiliter un bâtiment actuellement composé d'un gymnase désaffecté et d'une piscine couverte, datant des années 70. A la sortie de la 1ère tranche, l'objectif est d'avoir un complexe performant en matière énergétique, accessible mais aussi conforme aux normes réglementaires en vigueur, doté d'une salle sportive polyvalente et d'une piscine pouvant désormais ouvrir à l'année, avec des coûts de fonctionnement réduits.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Modernisation et montée en gamme d'un équipement structurant avec développement d'activités inexistantes qui seront à terme vecteurs économiques : développement de l'attractivité du territoire vis-à-vis des visiteurs mais aussi des résidents, création d'emplois directs liés à la gestion interne par la commune et indirects liés aux retombées que pourra avoir le centre multi-activités tel qu'il est conçu, par ricochet maintien et développement des services et commerces locaux et dynamisme démographique.
Partenaires	Etat Région Conseil Départemental
Dépenses prévisionnel	Coût total de la Tranche 1 : 2 708 763 € HT
Plan de financement définitif	Etat - Plan Avenir Montagne Investissement (20%) : 536 254 € HT Région SUD PACA - Contrat Stations de Demain 2022-27 (20%) : 536 254 € HT Département des Alpes-de-Haute-Provence (7%) : 199 093 € HT (pas encore notifié) Etat – ANS Plan de Relance (33%) : 900 000 € HT Autofinancement commune de Seyne (20%) : 537 162 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Région : Contrat Stations de Demain 2022-2027 Agglomération : Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de Provence Alpes Agglomération 2021-2026
Indicateurs d'avancement	➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de résultats	➤ Réception du chantier et avancement de la seconde tranche du projet
Calendrier	06/2022 – 06/2023



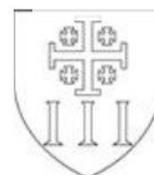


FICHE ACTION N° 10

Pôle Sportif – Tranche 2

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Modernisation du pôle multi-activités sportives du pays de Seyne – Tranche 2 : rénovation de l'espace aquatique et aménagement d'une salle d'activité sportive et ludique
Action n°	10
Statut	En attente de démarrage
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Cette tranche porte sur la mise aux normes du centre aquatique par la création d'un nouveau système de traitement de l'eau (récupération périphérique de l'eau dans un bassin de recyclage, mise aux normes des plages périphériques) et de la salle multi-activités.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Mise aux normes de la piscine, ouverture à l'année, bâtiment plus économique en énergie, pérenniser la structure qui est l'une des quatre seules piscines couvertes du Département.
Partenaires	Etat Région
Dépenses prévisionnel	Coût total de la Tranche 2 : 850 038 € HT
Plan de financement prévisionnel	Région - SUD AMI Contrat Stations 2030 (30%) : 255 011,40 € ANS – Plan Aisance Aquatique (20%) : 170 007,60 € Autofinancement commune de Seyne (20%) : 170 007,60 € Reste à trouver (30%) : 255 011,40 €
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Région : AMI Contrat Stations 2030
Indicateurs d'avancement	➤ Démarrage des travaux
Indicateurs de résultat	➤ Réception du chantier ➤ Ouverture de la piscine au public, à l'année ➤ Avancement vers la dernière tranche du projet
Calendrier prévisionnel	07/2022 – 12/2024



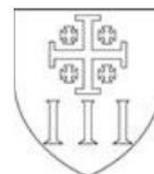


FICHE ACTION N° 11

Plaine Sportive – Tranche 1

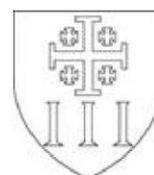
Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Plaine Sportive : aménagement d'équipements permettant la pratique collective ou individuelle d'activités sportives en extérieur
Action n°	11
Statut	En phase de conception
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	<p>La « Plaine Sportive » est le pendant extérieur du complexe sportif composé de la Maison des Jeunes, du gymnase et du terrain de foot. Elle constituera une pièce maîtresse dans la volonté de la municipalité de faire de ce grand pôle sportif un espace de remise en forme pouvant à la fois proposer des activités toutes saisons aux touristes, profiter aux associations sportives locales ainsi qu'aux écoles, et pouvant être utilisé par des équipes sportives de niveau départemental voire régional dans le cadre de séjours en stage d'oxygénation par exemple.</p> <p>Cette première tranche résultera en l'installation des modules d'Air Fitness, d'un terrain de padel, d'un terrain de basket 3x3, d'un pumptrack, d'un city stade ainsi que d'une piste d'athlétisme.</p>
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif est, à terme, de proposer des activités été comme hiver, accessibles à tous les niveaux, du sportif occasionnel au professionnel.
Partenaires	
Dépenses prévisionnel	Coût total de la tranche 1 : 651 287 € HT
Plan de financement prévisionnel	Agence Nationale du Sport (dossier à déposer) Région SUD - Nos Territoires d'Abord 2023 (réflexion) Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence (non sollicité, réflexion) Autofinancement commune de Seyne (20%) : 130 257,40 € (objectif)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Définition d'un avant-projet définitif ➤ Consultation pour travaux ➤ Démarrage du chantier
Indicateurs de résultats	➤ Equipements sportifs et autres installations prévues pour cette tranche opérationnels
Calendrier	04/2023 – 10/2023




FICHE ACTION N° 12
Plaine Sportive – Tranche 2

Orientation stratégique	Axe 4 : Affirmer le rôle des centralités en consolidant l'offre d'équipements et de services
Action nom	Plaine Sportive – Tranche 2 : aménagement de la « clairière » et construction d'une aire de stationnement
Action n°	12
Statut	En phase de conception
Niveau de priorité	Fort
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Construction de l'aire de stationnement à l'entrée du terrain, d'une capacité d'environ une vingtaine de places de parking dont 2 places PMR. Il y aura également des moloks dont tri. Le voie de desserte sera en enrobé noir et les emplacements véhicules seront réalisés avec un matériau semi-perméable (types dalles alvéolaires). Concernant la « clairière », les buttes existantes sur le terrain seront défrichées et mises en valeur pour permettre aux enfants d'avoir un terrain de jeu naturel. Au milieu du terrain, la clairière champêtre à proprement parler sera parsemée de 5 tables de pique-nique. Le cheminement piéton pour les promenades ou le footing entourera les éléments précités, et sera réalisé soit en gravier soit dans un mélange terre/pierre. Enfin, l'accès à la rivière de la Blanche sera aménagé avec 3 pontons de 3x3 mètres dont un ponton accessible aux PMR.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Approfondir le projet de construction du complexe sportif par la création d'un espace de détente permettant à la fois le repos pour les sportifs (et les non-sportifs) et une pratique du sport plus « douce » (footing, marche rapide).
Partenaires	
Dépenses prévisionnel	Coût total du projet : 288 617,32 € HT
Plan de financement prévisionnel	Région SUD PACA – AMI Contrat Stations 2030 (40%) DETR 2025 ou Conseil Départemental 04 (réflexion, pas encore de sollicitation) Autofinancement commune de Seyne (20%) : 57 723,46 € (objectif)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation pour travaux ➤ Démarrage du chantier
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aire de stationnement livrée ➤ « Clairière » et accès à la rivière livrés ➤ Projet complété
Calendrier	04/2024 – 10/2024





FICHE ACTION N° 13

Adressage et fibre optique

Orientation stratégique	Axe 5 : Accompagner la transition des territoires en s'appuyant sur les mobilités douces, la rénovation énergétique et l'accès au numérique
Action nom	Mise en place d'une signalétique directionnelle et du plan d'adressage communal
Action n°	13
Statut	En cours de réalisation
Niveau de priorité	Forte
Maître d'ouvrage	Commune de Seyne
Description de l'action	Dans le but de permettre l'accès à la fibre optique à tous les habitants, la commune s'est lancée dans la rédaction d'un plan d'adressage complet, ce qui en était un des prérequis. Les lignes sont désormais déjà installées sur la quasi-totalité du territoire.
Objectifs et conséquence sur la fonction de centralité	Le principal objectif est d'améliorer l'accueil des populations touristiques et d'orienter les flux dans telle ou telle direction, ce qui permettra de favoriser le passage dans certaines zones d'intérêts ainsi que l'accès aux commerces et services.
Partenaires	Etat
Dépenses prévisionnel	Coût total de l'opération : 97 622,94 € HT - Signalétique directionnelle dans le centre ancien : 36 166,33 € HT - Signalétique liée à la mise en place opérationnelle du plan d'adressage : 43 119,40 € HT - Main d'œuvre et fournitures services techniques : 9 462,40 € HT - Marge pour imprévus 10 % : 8 874,81 € HT
Plan de financement définitif	Etat – DETR 2022 (50%) : 48 811,47 € HT Autofinancement commune de Seyne (50%) : 48 811,47 € HT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Aucun
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Détermination du nom des rues et de la numérotation des habitations ➤ Réalisation du plan d'adressage ➤ Réception des lames et des plaques ➤ Installation des lames et des plaques ➤ Mise à jour des adresses auprès des organismes publics et privés
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les seynois ont une adresse et un numéro de rue/bâtiment ➤ Accès à la fibre optique généralisé ➤ Facilitation du travail de La Poste et des différentes sociétés de livraison
Calendrier	07/2022 – 05/2023



REÇU EN PREFECTURE
le 12/12/2022
Application agréée E-legalite.com
99_DE-004-210400495-20221212-DM_20221208

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210400495-20221212-DM_20221208

